

RAPPORT

**AUDIT DE L'ECOLE SUPERIEURE
DES ARTS APPLIQUES DUPERRE**

- juillet 2011 -

N° 10-09-03

Rapporteurs :

[.....], Inspecteur Général

[.....], Attaché d'administration

[.....], Chargé de mission

Le Maire de Paris

10.34

16 NOV. 2010

NOTE

à l'attention de

Madame

Directrice Générale de l'Inspection Générale

=====

Le 8 février dernier, je vous ai demandé de bien vouloir auditer les écoles Boule et Estienne.

L'avenir de ces établissements n'est pas dissociable de celui de l'école supérieure des arts appliqués Duperré qui relève du même statut.

Je vous demande donc de bien vouloir l'intégrer dans le périmètre de votre étude.

Très cordialement



Bertrand DELANOË

NOTE DE SYNTHÈSE

AUDIT DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS APPLIQUÉS DUPERRÉ

Le présent rapport fait partie d'une étude d'ensemble consacrée aux trois écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris (Boule, Estienne, et Duperré) composée de trois monographies et d'un rapport de synthèse.

L'école a été fondée au XIX^e siècle sous la forme d'une « Ecole d'arts appliqués pour filles ». Elle n'est d'ailleurs devenue mixte qu'en 1972. Installée aujourd'hui rue Dupetit-Thouars, dans le 3^{ème} arrondissement, elle est spécialisée dans les domaines de la mode et de la création textile mais les enseignements se sont élargis au design, à la communication visuelle ; une section se consacre par ailleurs à la céramique.

Les classes pré baccalauréat ont été fermées en 1983. Comme les deux autres écoles, Duperré délivre à des étudiants rigoureusement sélectionnés un ensemble de diplômes spécialisés : BTS, DMA, DSAA, mais pour l'essentiel ceux-ci ne s'inscrivent pas dans le cursus universitaire LMD (licence, master, doctorat) : l'établissement souhaite donc évoluer avec la création d'un master.

Un effort important a été fait pour ouvrir l'école sur l'extérieur, et des partenariats nombreux ont été établis, aussi bien avec des universités françaises (Marne la Vallée, Toulouse Le Mirail), que des écoles étrangères, et bien entendu de nombreuses entreprises dans le secteur du design, de la mode et de la création.

Comme pour les deux autres écoles, la Ville n'a pas souhaité son transfert à la Région en 2005. Elle assume donc le financement de ses investissements, et la majeure partie de ses dépenses de fonctionnement, à hauteur d'environ 1,4 millions d'euros par an.

La gestion de l'établissement est assurée par une équipe dynamique qui a collaboré avec les rapporteurs dans les meilleures conditions. Quelques observations doivent toutefois être émises sur le suivi des matériels pédagogiques et la tenue des inventaires ; elles ne doivent pas altérer un tableau d'ensemble très positif, marqué par la volonté de ne pas se contenter des acquis, de progresser et d'évoluer vers des enseignements de haut niveau, en phase avec une demande très exigeante des professions de la mode et du luxe.

Rapporteurs :

[.....], Inspecteur Général
[.....], Attaché d'administration
[.....], Chargé de mission

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. L'ECOLE DE LA MODE ET DU DESIGN	4
1.1. <i>Une histoire déjà ancienne</i>	4
1.2. <i>Former aux métiers d'art, de la mode et du style</i>	4
2. LES ENSEIGNEMENTS.....	6
2.1. <i>Les contenus</i>	6
2.1.1. La filière design	6
2.1.2. La filière communication visuelle.....	9
2.1.3. Les métiers d'art.....	10
2.1.4. Les classes préparatoires et de mise à niveau	10
2.2. <i>L'école par rapport à la réforme LMD</i>	11
2.2.1. L'école Duperré s'est fixé comme objectif de délivrer un master professionnel dès la mise en place de la réforme LMD	12
2.2.2. Un objectif difficile à atteindre	12
2.3. <i>Les partenariats</i>	14
2.3.1. Des partenariats avec deux universités	14
2.3.2. Des coopérations le plus souvent ponctuelles avec des acteurs variés	14
2.3.3. La participation à des réseaux nationaux.....	15
2.4. <i>L'ouverture à l'international</i>	15
2.4.1. Une volonté d'ouverture et d'échanges.....	15
2.4.2. L'envoi d'élèves à l'étranger	16
2.4.3. L'accueil d'élèves étrangers	16
3. LES ELEVES, DU RECRUTEMENT A L'EMPLOI.....	18
3.1. <i>Une sélection sévère, d'excellents taux de réussite aux diplômes</i>	18
3.2. <i>Les débouchés professionnels</i>	19
4. LA GESTION DE L'ECOLE	23
4.1. <i>Un ensemble bâti correct, qui pourrait être mieux valorisé</i>	23
4.2. <i>Des moyens globalement adaptés</i>	25
4.2.1. Les personnels mis à disposition par la Ville	25
4.2.2. Les travaux réalisés par la Ville	26
4.3. <i>Le cadre comptable</i>	28
4.3.1. Un cadre comptable très normé.....	28
4.3.2. Des comptes qui manquent de lisibilité.....	29
4.4. <i>Les recettes</i>	30
4.4.1. La subvention d'équipement et son évolution	32
4.4.2. La dotation de fonctionnement	32
4.4.3. La taxe et la contribution au développement de l'apprentissage.....	33
4.5. <i>Les dépenses</i>	34
4.5.1. Les dépenses de fonctionnement	35

4.5.2. Les dépenses d'investissement de l'école Duperré	36
4.6. Des réserves confortables jusqu'en 2009.....	39
4.7. Estimation du coût de fonctionnement de l'école Duperré	41
LISTE DES RECOMMANDATIONS	42
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	43
Procédure contradictoire	
Annexes	



INTRODUCTION

L'école Duperré forme des jeunes aux métiers de la création, autour d'une spécialisation historique dans les métiers de la mode et du textile, qui sont les sections phares de l'école. Mais les étudiants abordent aussi d'autres champs du design, avec le design graphique et le design d'espace ; l'établissement compte aussi une classe préparatoire aux grandes écoles, et une section consacrée à la céramique. Le niveau actuel le plus élevé de diplômes, le diplôme supérieur d'arts appliqués « Mode et environnement », croise les différents domaines du design enseignés à l'école.

Avec le développement des nouvelles techniques de communication, l'ouverture européenne et l'internationalisation des entreprises - notamment dans le domaine du textile et du vêtement - de nouvelles priorités sont apparues : ouverture sur l'extérieur, établissement de partenariats, intégration de nouvelles technologies dans les formations. L'école s'efforce de prendre toute sa place et de développer sa notoriété en participant aux principaux salons professionnels, à des concours de prestige, et à toutes les recherches et réflexions dans le domaine des arts appliqués et de la création.

Les travaux accomplis par les élèves, leurs cursus variés et riches dès la sortie de leurs études, témoignent de la qualité de la formation dispensée dans laquelle les approches les plus modernes s'appuient - comme dans les deux autres écoles d'arts appliqués de la Ville - sur la maîtrise de savoir-faire traditionnels.

* *
*

La mission confiée à l'Inspection Générale présentait une difficulté de fond : Duperré, comme les autres écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris (Boule et Estienne) est un établissement public local d'enseignement (EPL) dont la pédagogie relève de l'Education Nationale, les enseignants étant rémunérés par l'Etat. Ce domaine relève donc a priori de la compétence des organes d'inspection du ministère. Pour autant, la Ville est membre du Conseil d'administration de l'établissement, elle assume la charge des dépenses d'investissement, et l'essentiel de celles de fonctionnement. Enfin, et peut-être surtout, elle a en 2005 expressément souhaité conserver Duperré comme les deux autres écoles précitées dans sa sphère de compétence, quand le droit commun conduisait à les confier à la Région. Elle est donc fondée à évaluer sa situation, son fonctionnement et ses perspectives, avec toute la prudence requise pour les domaines qui relèvent de l'Etat.

* *
*

L'audit portant sur trois établissements, le choix a été fait de consacrer à chacun une monographie, et de les compléter par un rapport de synthèse. Celui-ci comprendra en particulier l'essentiel de l'étude de la problématique LMD - bien qu'accueillant, à l'exception de Boule, essentiellement des étudiants bacheliers le cursus offert à ceux-ci ne s'inscrit pas directement dans ce parcours de référence européen - ainsi qu'un développement relatif au suivi des écoles par la direction de tutelle (Direction des Affaires Scolaires) et naturellement les réflexions sur les pistes à explorer pour développer les synergies entre les trois établissements, afin de renforcer encore leur image et consolider leur position.

1. L'ÉCOLE DE LA MODE ET DU DESIGN

1.1. Une histoire déjà ancienne

L'histoire de l'école remonte au 19^{ème} siècle, avec la création sous le second Empire d'une « école d'arts appliqués pour filles » par la Société pour l'Enseignement Professionnel des Femmes. En 1882, elle s'installe rue Duperré, dans le 9^{ème} arrondissement, dont elle gardera le nom ; en 1906 la Ville de Paris rachète l'établissement.

En 1925, l'école participe à l'exposition internationale des Arts Décoratifs et son personnel enseignant est rattaché à l'Education Nationale. A cette époque elle délivre des diplômes dans le domaine de la création textile, du papier peint, de la publicité (arts graphiques, affiches) et elle offre un large choix d'ateliers d'art. Ce n'est qu'en 1972 qu'elle devient mixte, et quitte la rue Duperré pour rejoindre son emplacement actuel, rue Dupetit-Thouars, dans le 3^{ème} arrondissement.

En 2005, le projet d'établissement précise que « *l'enseignement est centré sur trois domaines : général, artistique, technique* », et « *s'adapte au fil des années aux techniques nouvelles* », sans perdre sa vocation de polyvalence, d'adaptation à la profession, et d'élévation du niveau des formations. L'évolution au fil des années a été la suivante :

- en 1973, création des BTS Arts Appliqués ;
- en 1983, transformation des « Probatoires » en Mise à Niveau (MANAA), suppression du diplôme particulier de l'Ecole, mise en place du DSAA (Diplôme Supérieur des Arts Appliqués Mode et Environnement) ;
- en 1987, mise en place des DMA (Diplôme des Métiers d'Art) Textile et Céramique, entrée dans le réseau international d'écoles de design (Cumulus) ;
- en 1989, développement de projets communautaires et entrée dans un « réseau européen du Textile » avec des partenaires en Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Hollande ;
- en 1993, création d'un Master Européen Style/Textile en partenariat avec l'Institut Français de la Mode ;
- en 1995, création de l'année Post-BTS ;
- en 2005, création de la Licence Professionnelle DESIGN DE MODE, en partenariat avec l'université de Marne la Vallée ;
- en 2007, création du « Master Luxe » en partenariat avec l'université de Marne la Vallée.

Aujourd'hui les enseignements de l'école sont centrés sur le design, la mode et le style - étant observé que si le domaine textile est privilégié, il demeure une filière de formation à la céramique, pour une vingtaine d'élèves (sur 500 en moyenne), et que l'école compte également une classe préparatoire en deux ans à l'ENS Cachan (département Design).

A noter que le site de l'école (www.duperre.org) très complet et d'une excellente ergonomie, apporte un nombre important d'éléments d'information sur l'école, les formations et les partenariats.

1.2. Former aux métiers d'art, de la mode et du style

L'école Duperré se présente comme une école de la mode et du style. En fait elle prépare à trois familles de métiers :

- La première comprend les métiers de la communication visuelle et de design, avec le **BTS de communication visuelle** ; cette formation conduit à des emplois d'assistant dans des studios de création, des agences de publicité, ou à un métier de graphiste indépendant.

Le **BTS de design d'espace** permet d'acquérir les capacités nécessaires pour une activité professionnelle en architecture intérieure et dans l'événementiel (la mise en scène en muséographie, les lieux d'exposition...).

La **classe préparatoire aux grandes écoles de design** prépare en deux ans aux concours d'entrée aux grandes écoles de design et notamment à l'ENS Cachan. La formation de designer débouche aussi bien sur une large gamme d'emplois dans le secteur privé, en entreprise ou en indépendant, que sur l'enseignement avec l'accès à l'agrégation et au doctorat.

- La seconde est beaucoup plus spécialisée puisqu'il s'agit de **l'enseignement de la céramique artisanale**, avec un diplôme de métiers d'art délivré en deux ans. Les élèves issus de cette formation peuvent exercer une activité indépendante de céramiste ou travailler en qualité de salariés en entreprise, ainsi que dans des centres de formation ou de loisirs.
- La troisième, la plus importante, recouvre **les métiers de la mode et du textile**. L'école délivre ici aussi bien des formations relevant du métier d'art, axées sur l'apprentissage de savoir-faire manuels, que plus conceptuelles, à plusieurs niveaux : BTS et diplôme de métier d'art, licence professionnelle, DSAA. Il faut noter que le DMA, le BTS et la licence ont pour finalité l'insertion professionnelle, les DSAA sont plus généralistes et plus théoriques.

L'ensemble des métiers de la mode et du textile est accessible après ces parcours. Il faut plus particulièrement citer :

- le styliste qui compose dans le domaine de la mode, les collections de haute couture ou de prêt-à-porter, et dont le travail ne se limite pas à la création pure mais comprend une très large part de travail technique et de marketing. Le métier de styliste se décline autour d'un certain nombre de spécialisations : styliste modéliste, styliste infographie, styliste photographe, styliste multimédia, styliste merchandising ;
- le technicien et chef de production, dans le domaine du vêtement mais pas seulement (linge de maison, ameublement...), les assistants de collection ;
- les designers de mode, sur le marché parisien et français (grandes et petites structures de luxe et de prêt-à-porter) mais aussi sur les marchés européens, américains ou asiatiques. Les fonctions de designer de mode couvrent aussi bien la recherche de tendances, que la création de collections et d'accessoires, l'actualisation de produits.

Les designers textiles sont appelés à se spécialiser en fonction de leur contexte professionnel vers la recherche ou la valorisation de nouveaux produits ou de nouvelles gammes.

2. LES ENSEIGNEMENTS

L'école Duperré propose un ensemble de formations diversifiées dans les filières design, communication et métiers d'art. Tous les enseignements dispensés sont postérieurs au baccalauréat, permettant d'obtenir dans le cadre de la scolarité suivie à l'école des diplômes de niveaux III et II. La réputation de l'école trouve son fondement principalement dans la qualité de ses formations dans les métiers de la mode, l'école Duperré étant une des rares écoles publiques - donc gratuite - dans Paris qui propose des formations liées à la mode de niveau III (BTS). Elle est aussi une des 3 structures nationales accueillant des classes préparatoires aux grandes écoles dans les domaines du design (CPGE) et propose des classes de mise à niveau en arts appliqués et en métiers d'art aux bacheliers généraux¹ qui souhaitent s'orienter vers un BTS arts appliqués ou un diplôme des métiers d'art. Parmi les divers ateliers présents sur le site, certains sont ouverts à l'ensemble des sections, permettant aux élèves de s'initier à différentes spécialités et (ou) d'approfondir leur projet personnel².

Au total, pour l'année scolaire 2009-2010, l'école Duperré accueillait 483 élèves répartis pour moitié dans les classes de BTS, pour un quart dans les classes préparatoires aux grandes écoles et en classe de mise à niveau, le reste des effectifs se répartissant entre le DSAA mode et environnement (14 % de l'effectif total) et les diplômes de métiers d'arts (11 % de l'effectif total).

2.1. Les contenus

Les enseignements dispensés à l'école Duperré se concrétisent par la délivrance de diplômes de niveau III (BTS, DMA) et de niveau II (DSAA). Une licence professionnelle placée sous la responsabilité pédagogique de l'université Paris Est Marne la Vallée, en partenariat avec la fédération française du prêt-à-porter féminin offre à des élèves de l'école Duperré de meilleures chances d'insertion dans le monde professionnel.

2.1.1. La filière design

Elle comprend d'une part le design de mode et d'environnement, d'autre part le design d'espace.

L'enseignement du design de mode et d'environnement donne la possibilité d'obtenir à l'école Duperré un BTS et (ou) un DSAA. Le BTS « mode et environnement » se décline selon les options « mode » et « textile-matériaux-surface ». L'école ne propose qu'un seul DSAA « mode et environnement ». L'enseignement du design d'espace se limite à un cursus permettant d'obtenir un BTS.

¹ ou équivalent

² Atelier de gravure, atelier d'images numériques comportant un studio de prise de vues professionnel (photo et vidéo) et un atelier informatique équipé de logiciels de création et de traitement d'image, un technopôle permettant de matérialiser des projets professionnels et personnels (découpe laser, traceur, imprimante textile, thermocolleuse).

2.1.1.1. Les cursus « mode et environnement »

• **Le BTS « option mode »** sanctionne une formation qui aborde la conception d'une collection en répondant à toutes les étapes requises dans le monde professionnel de la mode à savoir, tendance du projet, réalisation de prototypes, élaboration d'un plan de collection, rédaction de fiches techniques, approche marketing et communication. En seconde année de BTS, l'étudiant avec les conseils de l'équipe pédagogique développe un projet de collection pour femme, homme, enfant, d'accessoires, selon ses affinités. Ce projet lui permet d'articuler une démarche ouverte sur le champ du design et des arts avec une production (ou intention de produit) plasticienne. Cette formation en design de mode permet tout aussi bien à l'étudiant d'intégrer le monde professionnel que de poursuivre des formations complémentaires comme une licence professionnelle, ou le DSAA mode et environnement.

Parmi les BTS préparés à l'école Duperré, le BTS option mode est celui qui regroupe les effectifs les plus importants. Pour l'année scolaire 2009-2010, il accueillait 48 élèves en 1^{ère} année et 46 élèves en 2^{ème} année³.

Pour l'année 2009-2010, l'effectif des élèves accueillis en 1^{ère} année du BTS option mode est composé à 57 % par des élèves qui ont effectué une année de MANAA après l'obtention d'un bac général et à 43 % par des élèves titulaires d'un bac STI AA. La plupart des élèves qui ont effectué une MANAA provenaient d'un établissement parisien (ce qui ne préjuge pas du lieu, à Paris ou en province, où ils ont antérieurement accompli leur scolarité). Le recrutement à partir d'un bac STI AA est diversifié. 9 % des élèves titulaires d'un bac STI AA étaient issus d'un établissement parisien, 6 % d'un établissement francilien autre que parisien et 28 % « d'autres établissements ».

Au total, filières générale et technologique confondues, le recrutement du BTS option mode était constitué pour l'année scolaire de référence à 68 % par des élèves issus d'établissements parisiens⁴.

• **Le BTS « option textile-matériaux-surface »** cultive une approche sensible et créative des qualités des matières premières dans une variété d'applications⁵. La diversité des pratiques professionnelles dans les différents domaines évoqués implique à la fois une grande transversalité tout en permettant à l'étudiant de se singulariser. Les étudiants doivent développer des qualités d'innovation orientées vers l'avenir du design et des technologies liées au textile. Pour l'année scolaire 2009-2010, le BTS « option textile-matériaux-surface » accueillait 26 élèves en 1^{ère} année et 23 élèves en 2^{ème} année.

Pour 2009-2010, la structure du recrutement pour ce BTS est à peu près équilibrée entre élèves titulaires d'un bac général accueillis après une année MANAA (46 %) et élèves titulaires d'un bac STI AA (54 %). Les élèves titulaires d'un bac général sont tous issus d'un établissement parisien. Les élèves titulaires d'un bac STI AA se partagent entre ceux issus d'un établissement parisien (8 %), ceux issus d'un établissement francilien autre que parisien (13 %) et ceux issus « d'autres établissements ».

³ Les autres BTS accueillent chacun la moitié de cet effectif

⁴ A 72 % d'établissements franciliens en incluant Paris

⁵ Vêtements, accessoires, maison, espace public, transports, alimentaire, cosmétique, événementiel, communication

En résumé, pour le BTS « option textile-matériaux-surface » et pour l'année scolaire de référence, les élèves issus d'un établissement parisien représentent 54 % de l'effectif. Ce pourcentage monte à 67 % pour les établissements franciliens en incluant Paris ; les établissements provinciaux représentent 33 % du recrutement. Les élèves parisiens sont essentiellement des élèves titulaires d'un bac général accueillis après une année MANAA. A l'inverse, tous les élèves provinciaux sont titulaires d'un bac STI AA.

- **Le DSAA «mode et environnement »** est un diplôme bac +4. Il a pour objectif de former des créateurs concepteurs disposant de compétences étendues dans les mêmes domaines de la mode et de l'environnement mentionnés plus haut pour le BTS «mode ». Il accueille des étudiants ayant des profils variés (stylisme, textile, communication, espace) amenés à développer un projet personnel et à travailler en équipe. La première année est plus particulièrement consacrée au développement d'un thème personnel permettant à l'étudiant de « *définir un territoire singulier* ». La seconde année est plus particulièrement consacrée au développement d'hypothèses de production créatives et innovantes. Pour l'année scolaire 2009-2010, le DSAA mode et environnement accueillait 46 élèves en 1^{ère} année mais seulement 21 en 2^{ème} année.

Cette différence entre la première et la deuxième année ne traduit pas une fonte des effectifs. Elle correspond à la réinscription en 1^{ère} année de DSAA d'élèves titulaires d'un BTS ou d'un DSAA. Ces élèves peuvent dans ces conditions accéder à des stages à l'étranger dans le cadre du dispositif Erasmus.

En 2009-2010, 83 % des élèves accueillis en 1^{ère} année de DSAA étaient originaires d'établissements parisiens et 17 % d'établissements provinciaux⁶.

La demande est très forte. L'école reçoit 300 dossiers par an⁷ pour au maximum 24 places. Pour environ 1/3, les élèves admis sont issus du BTS mode. La proportion est la même pour les élèves issus du BTS textile, le dernier tiers restant étant assuré par des élèves titulaires du BTS communication.

Les élèves admis relevant d'autres filières ou disciplines sont très peu nombreux⁸. Sur les 24 places proposées, 70 % sont occupées par des élèves issus de l'école Duperré.

- **Une licence professionnelle « design de mode, textile et environnement »** mention production industrielle est organisée par l'université Paris Est Marne la Vallée en partenariat avec l'école Duperré et la fédération française du prêt-à-porter féminin. Cette formation qui se déroule sur une année est divisée en quatre périodes de cours séparées par des stages en entreprise. Ces quatre périodes permettent d'organiser une phase de recherche autour d'un projet tutoré, une phase de développement du projet, une phase de réalisation suivie d'une phase d'évaluation. Cette licence professionnelle accueille 25 étudiants par an. Le projet d'établissement de l'école Duperré pour la période 2005-2009 indiquait que sur les 420 h d'enseignement⁹ que comporte cette licence professionnelle, 230 h se déroulaient dans les locaux de l'école Duperré.

⁶ Il n'y avait pas d'élèves originaires d'établissements franciliens autres que parisiens

⁷ dont 100 dossiers d'élèves de l'école Duperré

⁸ 1 élève titulaire d'un DMA, 2 élèves de CPGE, 1 élève titulaire d'un BTS design d'espace complètent le recrutement

⁹ 420h d'enseignement auxquelles s'ajoutaient 150h de projet tutoré « conception création » et 550h de stages en entreprises

Toutefois, cette situation originelle n'est plus d'actualité. Au départ, cette licence professionnelle recrutait les élèves à 100 % parmi les étudiants de l'école Duperré. Les enseignements étaient assurés par des professeurs de l'école Duperré sur la base de programmes tenant compte des spécificités des écoles d'arts appliqués.

Les responsables de l'école ont indiqué que cette licence professionnelle a évolué dans « *un sens défavorable* ». Aujourd'hui il ne reste dans l'équipe pédagogique qu'un enseignant de l'école Duperré (sérigraphie) et les élèves de l'école Duperré ne constituent plus que 60 % de l'effectif recruté par l'université de Marne la Vallée, réduisant ainsi l'offre de continuité d'études pour les titulaires de BTS de l'école.

Le titulaire de la licence professionnelle design de mode a pour mission la conception et la création de produits relevant du stylisme de mode et du design textile. Son activité implique une solide culture générale, artistique, technique et économique. Sa démarche de création exige une grande ouverture d'esprit, de réelles aptitudes de communication et une réelle sensibilité aux phénomènes de mutation de la société. Les fonctions et les niveaux d'intervention des titulaires de cette licence professionnelle sont liés aux domaines d'activité diversifiés et évolutifs de tendances, la création de collections et d'accessoires, la recherche et le développement de nouveaux aspects de matériaux-surface-couleur, la déclinaison des gammes. L'environnement professionnel concerné considère tous les secteurs connexes à la création mode et textile tels que le marketing, la gestion, le merchandising et la communication de produits.

2.1.1.2. Le cursus design d'espace

Comme indiqué précédemment, la formation en **design d'espace** se limite à l'école Duperré au niveau BTS. C'est une formation polyvalente offrant un apprentissage des outils communs aux domaines de l'architecture intérieure, de l'environnement et de l'espace événementiel.

Ce BTS a remplacé le BTS « plasticien de l'environnement architectural » qui regroupait notamment des ateliers offrant une formation dans les domaines de la fresque, de la mosaïque, du vitrail, disciplines offrant aujourd'hui peu de débouchés. Ce BTS design d'espace en raison de sa polyvalence forme des généralistes.

Le recrutement est national, une part importante des élèves venant de Bretagne (où cette formation n'est pas proposée) et d'Olivier de Serres.

Sur les 23 élèves admis annuellement, 5 à 6 sont issus d'une MANAA effectuée à l'école Duperré.

Pour l'année scolaire 2009-2010, ce BTS accueillait 23 élèves aussi bien en 1^{ère} année qu'en 2^{ème} année.

2.1.2. La filière communication visuelle

Cette filière, comme pour le design d'espace, ne prépare à l'école Duperré qu'au seul BTS. Il s'agit du **BTS communication visuelle option graphisme-édition-publicité**. L'enseignement dispensé a pour but de donner des bases à des designers se consacrant à la création de signes graphiques et d'images et possédant une bonne sensibilité à la typographie. Les champs d'intervention sont ceux du graphisme (logotypes, identité visuelle, charte graphique, signalétique, conditionnement), de l'édition (collection, livres,

magazines, dépliants), de la publicité (campagnes, affiches, annonces presse). Pour l'année scolaire 2009-2010, le BTS communication visuelle option graphisme édition publicitaire accueillait 24 élèves en 1^{ère} année et 23 élèves en 2^{ème} année.

L'essentiel de recrutement (77 %) est assuré par des élèves titulaires d'un bac général complété par une année de MANAA, à 18 % par des élèves titulaires d'un bac STI AA, les 5 % restants correspondant à la présence d'un élève étranger. Le recrutement issu d'établissements parisiens est majoritaire (68 %). Tous les élèves parisiens ont un bac général complété par une année de MANAA.

2.1.3. Les métiers d'art

L'école Duperré propose des enseignements aboutissant à l'obtention d'un diplôme des métiers d'art (DMA, niveau III) dans le domaine des arts textiles d'une part et dans celui de la céramique artisanale d'autre part.

2.1.3.1. Le DMA textile

Il comporte 3 options, la broderie, la tapisserie et le tissage. La formation permet aux étudiants d'acquérir la maîtrise des outils, des plus traditionnels aux plus contemporains et les savoirs qui permettent d'appréhender les contextes culturels, économiques et sociaux de leur futur métier. Les effectifs sont réduits. Pour les 3 options réunies, on dénombrait pour l'année scolaire 2009-2010 18 élèves en 1^{ère} année et 16 élèves en 2^{ème} année.

Le recrutement est très sélectif. Il y a beaucoup de demandes d'élèves essentiellement franciliens et ayant effectué une MANAA à l'école Boule ou à Olivier de Serres. Les perspectives d'emploi se trouvent dans les maisons de luxe ou dans une carrière de créateur textile individuel.

2.1.3.2. Le DMA céramique artisanale

L'objectif de la formation est de former des concepteurs réalisateurs capables de prendre en compte toutes les contraintes en vue de concevoir et réaliser ses propres projets, d'adapter des techniques de réalisation à une expression contemporaine. L'apprentissage des savoirs faire en atelier est relayé par les autres disciplines enseignées au sein de l'école afin de mettre en place des synergies qui dynamisent le parcours de l'étudiant.

L'option céramique accueille 10 élèves. L'école Duperré recherche surtout des élèves motivés qui ont déjà une sensibilisation à la discipline, car la durée de formation, 2 ans, est courte pour former des céramistes ex nihilo.

2.1.4. Les classes préparatoires et de mise à niveau

- La classe préparatoire à l'école normale supérieure de Cachan¹⁰ de l'école Duperré est une des trois classes préparatoires de l'éducation nationale dans le domaine artistique, les deux autres se trouvant à Lyon (lycée La Martinière-Diderot) et à Toulouse (lycée des Arènes). Les élèves y accèdent après un bac général, un bac STI arts appliqués, une MANAA, un BTS arts appliqués. Elle fournit en 2 ans une formation globale dans le domaine

¹⁰ Pour le département sciences de l'homme et de la société, section design

des arts appliqués et du design global, au sens où tous les domaines du design (image, espace, objet) sont enseignés en même temps. Le programme exigeant dans les domaines du design ainsi qu'en histoire de l'art, en philosophie de l'art et en langues vivantes met les élèves en bonne position pour intégrer les filières de l'enseignement supérieur en design que ce soit à l'ENS Cachan ou pour se présenter au concours d'entrée d'écoles réputées. On peut citer notamment l'école nationale supérieure de création industrielle à Paris, les écoles nationales supérieures des arts décoratifs de Paris et Strasbourg, l'école nationale supérieure des arts techniques du théâtre à Lyon. Les élèves peuvent aussi postuler pour intégrer une école d'architecture, le DSAA des écoles supérieures d'arts appliqués de la Ville de Paris, ou entrer en année de licence (design) à l'université.

Pour l'année scolaire 2009-2010, l'école Duperré accueillait 21 élèves en 1^{ère} année CPGE et 22 élèves en deuxième année. Le régime scolaire est identique à celui des autres CPGE. Le redoublement de la première année n'est pas autorisé. Les élèves qui ne sont pas admis en 2^{ème} année doivent se réorienter. Le niveau de la préparation offerte par l'école est très bon et certaines années, la quasi-totalité du recrutement du département design de l'ENS Cachan est assuré par des élèves de l'école Duperré¹¹.

55 % des élèves sont franciliens (dont 45 % issus d'établissement parisiens) et 45 % sont issus d'établissements de province.

- L'année de mise à niveau en arts appliqués ou en métiers d'art (MANAA et MANMA)

Cette formation post-bac en un an est le premier niveau d'études proposé par l'école Duperré. Elle s'adresse à tout étudiant post baccalauréat ou équivalent qui désire acquérir les compétences de base nécessaires à l'admission en cycle spécialisé, non seulement dans l'école mais aussi dans toute formation d'envergure en arts appliqués (MANAA) ou en métiers d'art (MANMA). A ce niveau de formation, l'école propose à ses étudiants d'aborder un large éventail des secteurs de création design avec des enseignants spécialistes (design de mode, textile, communication, espace, produit), et d'accéder à des ateliers pratiques de photographie, vidéo, gravure, infographie, sérigraphie qui leur permettent de tester leurs goûts et leur motivation dans différents domaines avant de choisir la poursuite des études qui leur conviennent le mieux. Pour l'année scolaire 2009-2010, l'école Duperré accueillait 84 élèves en classe de mise à niveau pour accéder aux cursus BTS arts appliqués et diplôme des métiers d'art.

60 % des élèves sont issus d'établissements franciliens (34 % de parisiens et 26 % d'autres départements franciliens). Les 40 % restants sont originaires d'établissements de province.

2.2. L'école par rapport à la réforme LMD

L'impact de la réforme LMD est développé dans le rapport de synthèse. Il faut ici rappeler que cette réforme a conduit à l'élaboration d'une architecture de l'enseignement supérieur articulée en 3 étapes : Licence (bac +3), master (bac +5), doctorat (bac +8). Suite à son adoption par la France en 2004, l'adaptation des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur se fait progressivement, les anciens diplômes étant encore délivrés dans de nombreux cas.

¹¹ Environ 8 places sont proposées au concours chaque année pour 60 candidats

Cette nouvelle architecture se conjugue à un système européen de capitalisation des crédits ou système ECTS (European Credit Transfer System) qui, appliqué à tous les diplômes délivrés, doit permettre à un étudiant de faire reconnaître son parcours partout en Europe, quel que soit son stade, afin de favoriser la mobilité étudiante et de rendre lisibles et comparables les diplômes obtenus dans tous les pays de l'union européenne. Le système ECTS ne repose plus sur une structure annuelle des diplômes mais sur une capitalisation des ECTS obtenus par semestre. Le parcours universitaire d'un étudiant peut donc s'étaler dans le temps et dans l'espace, les ECTS obtenus pouvant être comptabilisés dans un autre établissement sur le territoire national ou dans un autre état européen.

Cette évolution impacte de manière différenciée les différentes filières d'enseignement de l'école Duperré.

2.2.1. L'école Duperré s'est fixé comme objectif de délivrer un master professionnel dès la mise en place de la réforme LMD

Le projet d'établissement de l'école Duperré pour les années scolaires 2005-2009 fixait comme objectif la mise en place de nouveau cursus « de type master » afin d'intégrer pleinement « *l'enseignement du design dans le système européen bac +3, bac+5* » et de permettre aux étudiants de l'école d'obtenir « *des équivalences de diplôme* ». A l'appui de cette ambition, on peut citer la reconnaissance de la qualité des enseignements de l'école Duperré dans le design de mode par le monde professionnel. Les professionnels du secteur de la mode reconnaissent la capacité de l'école à former des étudiants créatifs, en phase avec les tendances et les modes de vie actuels. Second élément à l'appui de cet objectif, le niveau de recrutement de l'école, très sélectif, n'est pas contesté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche susceptible d'accorder l'habilitation à délivrer ce type de diplôme. Troisième élément en ce sens, les diplômes obtenus par les étudiants de l'école Duperré sont fréquemment acquis en 3 ans pour le BTS et en 5 ans pour le DSAA en raison de l'année de mise à niveau imposée aux titulaires d'un bac général sélectionnés à l'entrée de l'école. C'est respectivement la durée d'études supérieures de la licence et du master professionnel du cycle LMD. Enfin, le proviseur de l'école Duperré estime que les formations bac +2 (BTS) et bac +4 (DSAA) délivrées actuellement par l'école rivalisent sans difficulté avec les formations bac +3 et bac +5 d'écoles privées et étrangères et qu'en conséquence le niveau de la formation délivrée à l'école Duperré n'est pas suffisamment reconnu par le niveau actuel des diplômes auxquels elle prépare.

Cependant, plusieurs éléments rendent difficiles la réalisation de cet objectif.

2.2.2. Un objectif difficile à atteindre

Les complémentarités entre les disciplines enseignées sont peu lisibles

La réputation de l'école Duperré trouve son fondement dans la filière mode pour laquelle l'école prépare à des BTS et à un DSAA. L'école propose par ailleurs une formation BTS design d'espace, discipline forte de l'école Boule, et une formation BTS communication visuelle option graphisme-édition-publicité, discipline forte de l'école Estienne, dont on voit mal la complémentarité avec le design de mode enseigné à l'école Duperré. S'agissant des métiers d'art, si le DMA textile est sans équivoque une discipline connexe du design de mode, il est beaucoup plus difficile de trouver des points communs avec le DMA céramique même si le proviseur a mentionné un complément avec le textile dans les arts de la table. Enfin, les classes préparatoires aux grandes écoles qui regroupent ces formations ne prédisposent pas en principe à suivre une filière arts appliqués.

Un problème statutaire de fond

L'école Duperré n'est pas un établissement d'enseignement supérieur et seuls ces établissements peuvent délivrer des diplômes octroyant un des grades de l'enseignement supérieur s'inscrivant dans le cycle LMD. C'est actuellement un établissement d'enseignement secondaire (lycée), habilité cependant à délivrer des diplômes de niveau 2 (DSAA soit Bac +4) et de niveau 3 (DMA et BTS soit Bac +2).

La perspective de passer du statut d'établissement d'enseignement secondaire à celui d'établissement d'enseignement supérieur s'accompagne d'interrogations sur l'accord de principe des autorités chargées de l'enseignement supérieur et sur le statut des personnels. On précisera que les écoles de la Ville de Paris ne sont pas les seules écoles d'arts appliqués françaises sous ce statut et que la possibilité d'évolution des unes paraît liée à celle des autres¹².

Des interrogations de plusieurs natures

- La capacité (et la légitimité) de l'école Duperré à délivrer des diplômes bac +5 repose selon les responsables de l'école rencontrés sur deux éléments. Tout d'abord, les formations Bac +2 et Bac +4 de l'école peuvent rivaliser avec les formations Bac +3 et Bac +5 d'écoles privées et étrangères. Ensuite, la plupart des élèves de l'école Boule obtiennent leur diplôme après une année de mise à niveau qui n'est pas comptabilisée dans le cursus des élèves. Ceux-ci effectuent donc déjà des cursus à bac +3 et bac +5, mais qui ne sont pas reconnus à ces niveaux.

Sur le premier point, les écoles privées auxquelles il est fait allusion s'inscrivent déjà dans un rythme d'enseignement calé sur 3 et 5 ans, alors même que leurs élèves ont eux aussi effectué au moins une année préparatoire, non comptabilisée elle aussi. Ces établissements ne délivrent pas des licences ou des masters, mais des diplômes d'école au mieux visés par l'Etat.

S'agissant de l'année préparatoire de MANAA qui constitue l'argument objectif de l'école, le ministère de l'enseignement supérieur a, jusqu'à présent, toujours refusé de considérer cette année comme faisant partie du cycle de l'enseignement supérieur contrairement à ce qui existe pour les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)¹³.

Enfin, pour ce qui concerne le grade de master, la sélection des étudiants s'opère à l'entrée de la 2^{ème} année du cursus (année de master 2) alors que dans le cas du DSAA, la sélection s'établit à un stade équivalent à celui de la licence (1^{ère} année de DSAA).

- Le mode opératoire pour faire avancer le dossier ne semble pas encore être arrivé à maturité. Le proviseur de l'école Duperré a évoqué l'idée d'une 5^{ème} année qui serait commune aux écoles d'arts appliqués parisiennes, qui préfigurerait l'accès à un master 2. Toutefois, la définition du projet reste floue.

¹² Toutes ces écoles font partie du réseau Cumulus

¹³ On notera que l'école Duperré est la seule des écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris à avoir une CPGE design qui prépare en 2 ans au concours d'entrée à l'école normale supérieure de Cachan

2.3. Les partenariats

L'école Duperré a conclu deux partenariats pédagogiques avec des universités. Elle coopère par ailleurs avec des acteurs variés dans le cadre de conventions, contrats d'accord de collaboration.

2.3.1. Des partenariats avec deux universités

Le premier porte sur une licence professionnelle en partenariat avec l'Université Paris Est Marne la Vallée et la fédération française du prêt-à-porter féminin. Il s'agit d'une licence « design de mode, textile et environnement » placée sous la responsabilité pédagogique de l'université de Marne la Vallée. Son contenu et son évolution ont déjà été évoqués. La formation se déroule pour partie dans les locaux de l'université, pour partie dans ceux de l'école Duperré. Cette licence prépare à une grande variété de métiers dans des agences de design, bureaux et agences de style, bureaux de création, centrales d'achat de grandes surfaces, sociétés de vente par correspondance, maisons de haute couture, de prêt-à-porter ou encore en indépendant. Il est regrettable que la convention liant les différents partenaires n'ait pas été communiquée aux auditeurs.

Le second porte sur un master international franco-espagnol en partenariat avec les universités de Toulouse le Mirail et de Barcelone. L'existence de ce partenariat a simplement été évoquée oralement lors de la rencontre des responsables de l'école. L'accord de principe de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) est acquis. Il reste à l'école Duperré à obtenir du rectorat des moyens horaires pour que l'école puisse animer les work shops de ce master, prévu pour une mise en place en septembre 2012.

2.3.2. Des coopérations le plus souvent ponctuelles avec des acteurs variés

Ces coopérations se font sous la forme de conventions, de contrats, accord général de collaboration, qui comportent des appellations diverses¹⁴. Les partenaires peuvent être de grandes sociétés, de grandes institutions, privées ou publiques, des associations. Une vingtaine de conventions ont été remises aux auditeurs. Dans la plupart des cas, les conventions ont pour objet de valoriser les travaux des élèves qu'il s'agisse de mise à disposition d'espaces d'exposition, de participation des élèves à des concours ou à des animations. Un partenariat avec l'éditeur de logiciels ABVENT SA permet à l'école de disposer gracieusement ou presque de plusieurs produits de la gamme proposée par cette entreprise (logiciels, outils réseaux, en architecture, design).

Une convention de mise à disposition de locaux signée avec la Mairie de Paris est destinée à fixer les conditions d'utilisation des locaux de l'école par les cours municipaux d'adultes.

Outre l'éditeur de logiciel mentionné plus haut, on peut citer parmi les partenaires, les galeries Lafayette, la société DIM, le magazine Marie Claire Idées, la société « Paris Bridal Fait - Nicaro », la société NOEL SA linge de maison. Parmi les partenaires institutionnels, on note la présence du théâtre national de Chaillot, la cinémathèque française, le centre national d'art et de culture Georges Pompidou, la Poste, la Mairie du 3^{ème} arrondissement ou encore le lycée Claude Monet. Quelques partenariats concernent des associations,

¹⁴ Pour les conventions : Convention de partenariat, de partenariat pédagogique, de formation, d'utilisation de locaux

Pour les contrats : Contrat sans autre précision, contrat de partenariat.

notamment celui avec l'association « Ecole du monde » destiné à mettre à la disposition d'élèves malgaches des modèles de broderie conçus par les élèves de l'école Duperré ou encore celui avec l'atelier « Chemins de Terres » portant sur un échanges de stagiaires pour les élèves du DMA céramique.

Un partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et la Mairie du 3^{ème} arrondissement a été seulement évoqué oralement. Il porte sur la mise en place d'un « incubateur » installé dans les locaux du CNAM et tourné « vers les métiers de la création ». Selon les éléments communiqués, 5 à 10 élèves de l'école Duperré seraient concernés.

2.3.3. La participation à des réseaux nationaux

L'école Duperré fait partie de l'association France design éducation (FDE), association française d'écoles de design née en 2004 qui regroupe aujourd'hui une dizaine d'écoles de design sous divers statuts, publics et privés. Cette association se donne pour objectif de valoriser un savoir-faire pédagogique et une culture française du design dans la création, l'innovation et la recherche. Les écoles adhérentes ont élaboré une charte française de l'enseignement du design afin de promouvoir sa qualité. FDE se donne pour tâche de veiller à l'évolution des formations, à l'harmonisation des diplômes et des titres sur le plan français, européen et international. La mise en place d'actions pour le développement durable fait partie de ses préoccupations.

L'école Duperré fait partie aussi de l'association Art accord France, qui regroupe aujourd'hui une vingtaine d'établissements publics d'enseignement artistique et de design (écoles des beaux-arts ou écoles supérieures d'art et de design). C'est un réseau d'échange d'informations et d'expériences pour tous les responsables des relations internationales dans les écoles d'art, qu'ils soient enseignants ou administratifs. L'association entretient des relations avec les réseaux des écoles espagnoles et anglaises afin de favoriser une confrontation des méthodes d'enseignement, et analyser les réformes des enseignements artistiques.

2.4. L'ouverture à l'international

2.4.1. Une volonté d'ouverture et d'échanges

L'école Duperré est titulaire de la charte Erasmus, ce qui lui permet l'échange d'étudiants et de professeurs avec de nombreuses écoles partenaires (liste jointe en annexe 1) situées dans la communauté européenne. D'autres accords signés avec des écoles situées en dehors de la communauté européenne (Liban, Mexique, Chili) offrent une ouverture mondiale à l'école. Ces accords sont soutenus par des organismes tels que l'Institut Français (EPIC) ou la région Ile de France.

L'école Duperré est aussi membre de l'association Cumulus qui constitue un réseau international d'écoles d'art et de design dont la finalité est la mobilité internationale des étudiants et l'enrichissement de l'enseignement du design par le croisement des compétences des écoles. Cumulus organise des grandes manifestations, conférences, expositions, workshops qui permettent aux écoles de créer des liens. Ce réseau, né en 1990, regroupe aujourd'hui 140 universités et écoles d'art et de design dans 41 pays à travers le monde. Il est à l'origine notamment de masters européens. L'école est en outre impliquée dans des accords de coopération en partenariat avec le Ministère de l'éducation

nationale notamment dans l'aide à la mise en place de formations aux métiers de la mode. On peut citer Suzhou en Chine, Beyrouth au Liban, Coopa Roca au Brésil. Cette assistance logistique et pédagogique s'effectue sous forme de stages et d'échanges d'enseignants et d'étudiants visant notamment à l'installation d'écoles de design de la mode et à faire connaître et apprécier l'expertise française.

Les échanges avec les écoles étrangères sont gérés par une enseignante qui bénéficie à ce titre d'une décharge de 6 heures hebdomadaires de l'Académie.

2.4.2. L'envoi d'élèves à l'étranger

Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre du dispositif Erasmus, sous les réserves que l'on verra plus loin.

Une vingtaine d'élèves sont partis au titre de l'année 2011, élèves qui venaient d'obtenir soit leur BTS soit leur DMA. C'est à ce moment du cursus que se situent les départs. Au total il y avait eu une quarantaine de demandes formulées, mais un certain nombre d'étudiants renoncent à partir, soit pour des raisons pratiques, soit parce que d'autres orientations et choix ont finalement été privilégiés.

Pour 2012, 72 dossiers ont déjà été déposés, ce qui inquiète la responsable du secteur, parce que toutes les bourses Erasmus demandées ne seront peut être pas accordées (jusqu'à présent le taux de satisfaction était de 100 %) et qu'il faudra peut-être mettre en place une sélection.

Quelques diplômés du DSAA poursuivent également des études à l'étranger, mais de manière plus marginale.

Sur le plan pratique, la liste des écoles partenaires de Duperré donne une idée de la variété des destinations. Certaines écoles sont très attachées au principe de l'échange, d'autres accueillent sans forcément de contrepartie.

Il n'y a pas de préparation linguistique spécifique à l'école elle-même (à noter cependant que tous les étudiants en DSAA sont fermement invités à présenter le TOIC). Les élèves qui en ressentent le besoin sont invités à suivre des cours dans des structures extérieures, comme par exemple le centre de langues de la Cité Universitaire.

Sur le plan matériel, la bourse Erasmus s'élève à 150 € par mois. Il s'y ajoute celle de la Ville de Paris, de 160 € (sous réserve d'un montant maximum du quotient familial de 19 600 € pour les parents).

Au retour de l'année Erasmus, les élèves disposent d'un crédit ECTS, qui s'ajoute à celui obtenu avec le BTS : pour autant, toutes les universités ou écoles ne les reconnaissent pas. C'est le cas de l'école nationale des arts décoratifs, alors que l'université de Toulouse les accepte en arts appliqués.

Destiné fondamentalement aux étudiants soumis au cursus LMD, le dispositif Erasmus est ici utilisé à ses limites.

2.4.3. L'accueil d'élèves étrangers

Dans le cadre d'Erasmus, il est limité en nombre, l'école recevant en permanence une dizaine d'élèves seulement, pour la plupart dans le secteur de la mode, en 2^{ème} année de

DMA, où ils ont l'occasion de réaliser des travaux qu'ils n'ont jamais accomplis auparavant (préparation de collections).

Les accueils en DSAA, qui correspondent moins aux attentes des élèves étrangers, sont exceptionnels.

Hors cadre Erasmus, une autre dizaine d'élèves, généralement extra-européens, suivent également des enseignements dans le cadre d'une « classe internationale » qui bénéficie de crédits spécifiques du rectorat, notamment pour les cours de langues¹⁵, les intéressés étant généralement non francophones (les cours, uniquement consacrés aux disciplines techniques, spécifiques à Duperré, sont dispensés en anglais).

Les difficultés principales liées à l'accueil sont celles du logement ; des contacts pris avec la Cité Universitaire, le CROUS, n'ont pas donné de résultats concrets jusqu'à présent.

¹⁵ Il ne s'agit pas d'une classe à part, mais du regroupement « administratif » des élèves qui suivent des enseignements divers

3. LES ELEVES, DU RECRUTEMENT A L'EMPLOI

3.1. Une sélection sévère, d'excellents taux de réussite aux diplômes

Les étudiants qui veulent intégrer l'école Duperré sont très nombreux, le recrutement est donc très sélectif : on compte dans certaines formations une place pour vingt demandes, voire plus.

MANAA

Candidatures 2009 : 2752

Admissibles 2009 : 339

Admis 2009 : 84, effectif correspondant à trois classes (ou divisions)

BTS Design de mode option mode

Candidatures 2009 : 726

Admissibles 2009 : 198

Admis 2009 : 48, effectif correspondant à deux classes

BTS Design de mode option textile-matériaux-surface

Candidatures 2009 : 455

Admissibles 2009 : 144

Admis 2009 : 24

BTS Communication visuelle

Candidatures 2009 : 731

Admissibles 2009 : 158

Admis 2009 : 24

BTS Design d'espace

Candidatures 2009 : 520

Admissibles 2009 : pas d'entretien

Admis 2009 : 24

CPGE Design

Candidatures 2009 : 290

Admissibles 2009 : 92

Admis 2009 : 22¹⁶

DMA Art textile

Candidatures 2009 : 274

Admissibles 2009 : 142

Admis 2009 : 17

DMA Céramique artisanale

Candidatures 2009 : 69

Admissibles 2009 : 51

Admis 2009 : 10

¹⁶ L'établissement compte une seconde classe préparatoire dont les résultats et les effectifs, a priori similaires, n'ont pas été communiqués aux rapporteurs

DSAA Mode & Environnement

Candidatures 2009 : 250

Admissibles 2009 : 91

Admis 2009 : 23

Un examen attentif fait cependant apparaître des différences sensibles suivant les filières. **C'est pour l'entrée en MANAA que la sélection est la plus sévère** (1 admis pour 32 candidats) ; viennent ensuite les BTS de communication visuelle et de design d'espace (respectivement 1 admis pour 30 candidats et 1 pour 21). On trouve après les BTS de mode (1 admis pour 17 candidats en moyenne), le DMA d'art textile (1 pour 16), le DSAA Mode et Environnement (1 pour 11), la céramique n'attirant pour une place « que » 7 candidats.

Les résultats aux examens, qu'il s'agisse des BTS, des DMA ou du DSAA, sont brillants, avec 100 % de reçus sur les trois dernières années (2008/2009/2010) à l'exception du BTS « Design d'espace » pour lesquels le pourcentage des reçus s'est établi à 86,4 % en 2008 et 95,8 % en 2009 (100 % en 2010). Les résultats de classe préparatoire sont également très bons : 7 reçus pour 8 places en 2008, 5 pour 8 en 2009, 6 pour 8 en 2010.

3.2. Les débouchés professionnels

Il faut évaluer ceux-ci dans trois domaines :

- le design et la communication visuelle ;
- la mode et le textile ;
- et enfin le domaine particulier de la céramique.

Malheureusement l'école ne réalise aucune enquête sur l'insertion professionnelle des élèves après leur scolarité.

Les chiffres en matière d'emploi **dans le domaine du design**, examinés aussi dans le rapport relatif à l'Ecole Boule, sont difficiles à évaluer du fait du caractère souvent trop vaguement défini des métiers du design.

Les rapporteurs ont retenu :

- ceux d'une association « Admirable design Communication » qui avait commandé en 2008 une étude de la profession ; celle-ci fait état d'un marché (chiffre d'affaires) de 675 millions d'euros, de 450 agences de design employant 5 700 salariés.
- dans une étude un peu plus récente, la Cité du design de Saint-Etienne estime pour sa part le chiffre d'affaires du design en France entre 3,6 et 7,1 milliards d'euros, pour 30 à 33 000 designers, et un effectif total concerné par cette activité compris entre 46 000 et 50 000 personnes. Une partie de la différence, considérable, avec l'étude précédente, est attribuable au fait que **dans celle-ci les activités de designers intégrés dans des entreprises de toute nature, et pas seulement en agence, sont prises en compte.**

Enfin l'association « Paris Développement » dénombre de son côté à Paris¹⁷ :

- 4600 designers
- 2200 structures liées au Design dans la région parisienne
- 87 agences dans Paris
- 126 « structures indépendantes »
- 95 bureaux d'études de design industriel

« Paris Développement » gère une pépinière design qui accueille dans le 11^{ème} arrondissement une quinzaine de jeunes entreprises spécialisées dans le design, dans des conditions avantageuses (loyer attractif).

En ce qui concerne **la mode et le textile**, les éléments qui suivent sont largement repris de documents disponibles sur le site de l'observatoire des métiers de la mode, des textiles et du cuir, et de son organisme paritaire chargé de la collecte des fonds de la formation.

Même si l'école ne forme pas aux aspects techniques de production des textiles, il faut d'abord souligner le maintien en France d'une filière textile importante.

L'industrie textile conçoit et fabrique des fils et des tissus pour le vêtement, mais aussi de nombreuses autres utilisations : la décoration intérieure, le linge de maison, l'automobile...

Sur le territoire national, la création, l'innovation, le marketing ont pris le pas sur la production fréquemment assurée dans les pays à bas coûts salariaux.

L'école est en première ligne pour **les métiers de l'habillement au sens strict**.

Ce secteur hétérogène rassemble une dizaine de grandes entreprises, et des centaines de PME, aux profils très différents : prêt-à-porter pour les femmes, les hommes et les enfants, lingerie, accessoires, mais aussi vêtements de protection et de sécurité, pour la pratique des sports et des loisirs.

La mondialisation de l'économie a constitué un enjeu particulièrement fort.

Disposant d'atouts majeurs (créativité, savoir-faire irremplaçable, notoriété des marques, rayonnement mondial de Paris), les industries françaises de l'habillement ont pu s'y adapter avec succès : toujours plus créatives en matière de produits, de plus en plus réactives en termes d'organisation, elles satisfont dorénavant les demandes de nouveaux marchés sur lesquels elles s'implantent ou se développent (près de 40 % du chiffre d'affaires des entreprises est réalisé à l'exportation).

Tout au long du cycle de production d'un vêtement, une grande variété de professionnels¹⁸ anticipe et réagit rapidement aux désirs des consommateurs en proposant en permanence des nouvelles collections au lieu des deux traditionnelles annuelles, dans un contexte de modernisation accélérée.

¹⁷ L'association « Paris Développement » a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection Générale (n° 07-05)

¹⁸ Styliste, styliste modéliste, styliste infographiste, styliste textile, assistant de collection, designer accessoires, designer matière...

En mai 2010, le nombre d'entreprises du secteur était estimé à 2 130, pour 45 257 salariés (chiffres France entière).

Pour l'Ile-de-France, les données étaient les suivantes (chiffres 2009).

Tableau n° 1 : Nombre d'entreprises par tranche d'effectifs

Moins de 10	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1999	TOTAL
886	280	61	15	6	1 248

Tableau n° 2 : Répartition des salariés dans ces entreprises

Moins de 10	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1999	Effectif total de la branche
2 977	4 830	5 523	3 511	6 077	22 918

L'Ile-de-France, qui regroupe à elle seule plus de la moitié des salariés du secteur sur le plan national, offre donc **des débouchés significatifs** dans une large gamme d'entreprises et notamment celles, peu nombreuses, qui comptent des effectifs importants.

Il faut y ajouter la branche « couture », qui ne se résume pas aux maisons de haute couture (une dizaine seulement) mais compte aussi une centaine de créateurs de mode, dont les activités vont désormais au-delà du prêt-à-porter traditionnel, avec les parfums et les accessoires.

Le chiffre communiqué sur les emplois est de 5 508, pour 170 entreprises (données 2010, France entière).

Pour l'Ile-de-France, les données de la branche « couture » étaient les suivantes (chiffres 2009).

Tableau n° 3 : Nombre d'entreprises par tranche d'effectifs

Moins de 10	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1999	TOTAL
107	35	15	5	1	163

Tableau n° 4 : Répartition des salariés dans ces entreprises

Moins de 10	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 à 1999	Effectif total de la branche
284	703	1 773	1 599	932	5 291

La quasi-totalité des entreprises, et des emplois, se trouve donc dans la région parisienne.

La formation dispensée dans le domaine de la céramique conduit tout naturellement à des activités artistiques, de création et d'artisanat. Ainsi qu'on l'a déjà évoqué, les céramistes peuvent aussi bien travailler en qualité d'artisan, ou comme salariés dans des structures de taille diverse, voire la fabrication industrielle dans le domaine des arts de la table en particulier. Il ne faut pas négliger non plus l'existence d'emplois publics ou associatifs dans des organismes où ils assurent des enseignements et des formations à des publics très

variés, y compris adultes, souvent en maintenant parallèlement une activité personnelle de création.

Etant donné la diversité des statuts sous lesquels les professionnels peuvent exercer, il est difficile d'obtenir une représentation juste des chiffres de la profession. Cependant en 2004, la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) a estimé à 1 759 le nombre d'entreprises artisanales et 4 085 le nombre d'artisans et de salariés en activité dans le domaine de la céramique. Par ailleurs, la Maison des artistes recense également 87 céramistes inscrits au 31 décembre 2006, sachant que certains céramistes exercent au titre de sculpteurs, parmi les 3 452 sculpteurs inscrits tous matériaux confondus¹⁹.

* *
*
*

Les rapporteurs ont eu accès à un ensemble de CV d'anciens élèves récemment diplômés (DSAA). Pour la plupart, ceux-ci attestent tout d'abord d'expériences très variées et diverses dans les domaines de la communication, du graphisme, de la mode : il peut s'agir de missions ponctuelles, de réalisation de projets d'une durée de quelques mois, et aussi de créations artistiques valorisées en tant que telles. **L'entrée dans la vie professionnelle ne se réalise pas par une rupture avec un « avant » et un « après », elle est abordée progressivement au cours des dernières années d'études.** L'emploi salarié traditionnel, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée, n'est souvent obtenu qu'au bout de plusieurs années ; mais ce fait ne paraît pas traduire globalement des situations d'échec, il semble plutôt lié à la nature même des activités auxquelles prépare l'école, avec une forte place pour le travail en indépendant, en free-lance, la création, au moins durant la période qui suit l'obtention des diplômes.

Il faut souligner que l'association des anciens élèves de l'école, sous l'impulsion d'enseignants volontaires, a créé un site Internet sur lequel peuvent être déposés les CV des anciens élèves, et aussi des offres d'emploi. D'après les responsables le site est désormais connu de la profession et fréquenté, mais il n'est pas actuellement possible, faute de suivi, de chiffrer précisément les résultats.

¹⁹ chiffres pour la France entière

4. LA GESTION DE L'ECOLE

4.1. Un ensemble bâti correct, qui pourrait être mieux valorisé

Il faut tout d'abord signaler que l'école dispose de deux sites, le site principal dans le 3^{ème} arrondissement 11 rue Dupetit Thouars et une petite annexe 44 rue Dussoubs dans le 2^{ème} arrondissement.

Le site principal comprend un bâtiment unique distribué autour d'une cour centrale élevé sur 3 niveaux sur rez-de-chaussée (4 niveaux au total), un des côtés du quadrilatère formant le périmètre de l'immeuble supportant un 5^{ème} niveau accueillant l'appartement de fonction du proviseur. Un toit terrasse recouvre les 3 autres côtés construits sur 4 niveaux. L'immeuble dispose par ailleurs d'un sous-sol, en bon état général comme du reste l'ensemble du gros oeuvre.

Actuellement, pour assurer l'entretien courant du site principal, l'école dispose de 2 agents, un ouvrier professionnel et un agent en contrat avenir. Plusieurs agents d'entretien partis récemment n'ont pas été remplacés (1 OP parti [.....], 1 OP parti « en détachement » à la mairie du 3^{ème}, 1 OP parti à la retraite en septembre).

Les locaux du site principal comprennent des salles de cours, des salles d'arts plastiques et des ateliers répartis entre le sous-sol et le 4^{ème} étage (3^{ème} niveau sur rez-de-chaussée) : un atelier de broderie, un de tapisserie, un de tissage, un de sérigraphie, un d'images, un de gravure, un de céramique. L'école dispose aussi d'une « tissuthèque » qui permet aux élèves de se documenter à partir d'une collection importante et régulièrement entretenue de tissus, une technopole et une bibliothèque. Un couloir galerie au rez-de-chaussée accueille des vitrines exposant des travaux d'élèves ; les locaux administratifs sont quant à eux modestes (bureaux, secrétariat).

Sous-sol mis à part, les locaux sont pour partie rénovés ; certains ateliers sont cependant dans une configuration qui rend le projet même de rénovation compliqué. Les salles visitées par la mission sont le plus souvent spacieuses et disposent d'une grande hauteur sous plafond et d'un éclairage naturel qui rend l'accueil des élèves agréable.

Il faut aussi relever que les couloirs sont systématiquement encombrés, notamment par les vestiaires des élèves et que les sanitaires (un seul par niveau) sont mixtes, ce qui est contraire à la réglementation générale²⁰ prévue par le code du Travail (décret n° 2008-244 du 7 mars 2008).

Le sous-sol mérite un commentaire particulier. C'est un élément qui participe pleinement (dans tous les sens du terme) à l'activité de l'école. Il est particulièrement occupé et encombré. Il accueille notamment un atelier de céramique réparti dans plusieurs salles, avec four de cuisson et des machines destinées au travail de l'argile (boudineuse, croûteuse...). On relève aussi l'existence d'un four à bois qui fonctionne une fois par an en continu pendant 48 H. Le sous-sol accueille aussi des cours dans des salles mal accessibles, encombrées de maquettes et de machines (scies, groupe d'aspiration...).

²⁰ Les rapporteurs n'ont pas trouvé de réglementation spécifique applicable aux établissements scolaires

La ventilation du sous-sol est naturelle (comme d'ailleurs celle des autres locaux du bâtiment).

Les équipements mis à disposition des élèves sont estimés très satisfaisants par le proviseur, opinion qui se confirme à la visite, qu'il s'agisse des machines spécialisées (pour la découpe laser de tissu par exemple) ou des matériels informatiques (plates formes Mac) présents en abondance dans les salles et très récents.

L'annexe de l'école située rue Dussoubs est installée dans un bâtiment de la Ville qui accueille à la fois une école élémentaire, une école maternelle et un CIO (Centre d'information et d'Orientation).

Les locaux affectés à l'école Duperré et répartis sur deux étages sont spacieux et ont été récemment rénovés.

[.....]
.....
.....]

Les développements qui précèdent ont été occultés conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs. L'état du logement de fonction actuel nécessite d'importants travaux de rénovation et dans l'attente de leur réalisation, un gardien contractuel est en charge de la surveillance des lieux.

[.....]
.....
.....]

Les développements qui précèdent ont été occultés conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

* *
*

Si globalement le site principal de l'école est dans un état fonctionnel satisfaisant, les rapporteurs tiennent cependant à souligner :

- **les risques liés à l'encombrement du sous-sol et aux activités qui y sont exercées avec notamment la présence du four à bois (certes rarement actif).**

Un effort devrait être fait pour en particulier dégager les circulations.

Il convient cependant de noter que les deux dernières visites de la commission de sécurité de la Préfecture de police, en 2005 et 2008, ont donné lieu à un avis favorable²¹ à la poursuite de l'exploitation, et que les essais réalisés (alarme, désenfumage...) ont été satisfaisants : les recommandations faites en 2005 avaient pour la plupart été mises en œuvre en 2008.

La vigilance s'impose cependant compte tenu du potentiel calorifique important, que la commission de sécurité a d'ailleurs souhaité voir limiter - ce qui est obligatoirement difficile compte tenu des contraintes pédagogiques.

- l'intérêt qu'il y aurait dans une école vouée aux métiers d'art et au design, à réaliser un effort de mise en valeur d'ensemble des locaux, portant pour l'essentiel sur le second œuvre (espaces de rangement, finitions, peintures dans les espaces non refaits...) nécessaire pour valoriser l'image de l'école (la journée « portes ouvertes »)

²¹ les documents correspondants sont reproduits en annexe 2

organisée tous les ans accueille des milliers de visiteurs). Or jusqu'à présent, l'établissement n'a bénéficié que d'un entretien correct mais « au jour le jour ».

Celui-ci est effectué par la section locale d'architecture du 3^{ème} arrondissement, avec laquelle les « relations sont bonnes » d'après le proviseur, même si des insuffisances ponctuelles sont citées, comme par exemple le démarrage d'un chantier de travaux d'électricité sans avertissement préalable, qui a posé des problèmes pratiques.

Il convient enfin de signaler que des travaux significatifs seront à prévoir pour rendre l'ensemble des locaux accessibles aux handicapés (l'échéance réglementaire prévue est fixée à 2015).

4.2. Des moyens globalement adaptés

Le budget de l'école s'est élevé à 671.975 € en 2009 : cette somme correspond aux dépenses de fonctionnement de l'établissement et ne concerne ni les dépenses de personnel financées par l'Education Nationale et par la Ville, ni les dépenses liées à l'entretien des bâtiments qui sont supportées par la Ville.

4.2.1. Les personnels mis à disposition par la Ville

L'article L 214-6-1 du Code de l'Education prévoit que « *la région assure le recrutement et la gestion des personnels techniciens ouvriers et de service exerçant leur mission dans les lycées. Les personnels sont membres de la communauté éducative et concourent directement aux missions du service public de l'Education nationale...* ».

17 agents sont affectés par la Direction des affaires scolaires pour assurer ces fonctions (en dehors du personnel de la Caisse des Ecoles pour la restauration). Ils sont répartis en différents corps : un adjoint administratif, 12 agents techniques des écoles, un adjoint technique, 3 agents de logistique générale.

La DASCO a précisé aux rapporteurs que le poste d'adjoint administratif serait supprimé à la rentrée 2011, lors du départ de l'agent.

Tableau n° 5 : Coûts budgétaires

Corps	Nombre	Coût unitaire 2011	Coût global
Adjoint administratif	1	34 550 €	34 550 €
Adjoint technique	1	30 640 €	30 640 €
Agent technique des écoles	12	29 890 €	358 680 €
Agent de logistique générale	3	33 140 €	99 420 €
Coût total			523 290 €

Il convient de signaler la situation particulière de la responsable de la « tissuthèque ». Cette personne entretient et gère cet équipement particulier, équivalent d'une bibliothèque, essentiel au bon fonctionnement de l'école. Or malgré un diplôme de l'enseignement supérieur, elle n'est rémunérée que sur la base d'un contrat d'agent de logistique générale, spécialité aide de laboratoire, sans rapport avec ses fonctions. Outre le caractère inéquitable de cette situation, il existe donc un risque qu'elle abandonne un jour cet emploi au bénéfice d'un autre mieux payé.

Les rapporteurs recommandent une nomination en qualité d'agent technique contractuel, la catégorie à déterminer (a priori III) permettant de calculer un salaire au niveau de ses compétences et responsabilités.

Dans sa réponse au rapport provisoire, la DASSCO « reconnaît l'existence du problème mais relève que cet agent devrait être rémunéré par l'Etat, son activité ne relevant pas du domaine de compétence de la collectivité. La question de sa prise en charge devrait donc être soumise aux autorités académiques ».

L'école dispose également de deux « contrats avenir » mis à disposition par la DDEEES.

La gestion du personnel de la Ville par la Direction des affaires scolaires est reconnue comme « professionnelle », même si parfois certaines situations sont longues à régler :
[.....]
Le membre de phrase qui précède a été occulté conformément aux dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Les gestionnaires de l'école regrettent de ne pas disposer d'une équipe d'ouvriers pour le petit entretien, avec un encadrement qui leur soit dédié. Cette équipe pourrait être commune aux trois écoles d'art et permettrait d'après eux, de limiter les dépenses et le recours aux services de la section locale d'architecture, perçue comme une structure « lourde »²².

4.2.2. Les travaux réalisés par la Ville

La Ville de Paris, propriétaire des locaux réalise l'ensemble des travaux d'envergure relatifs à l'entretien des bâtiments et à l'aménagement des espaces. L'école, de son côté, finance ponctuellement des interventions dictées par l'urgence, et (cf. la réponse au rapport provisoire de l'école) des travaux de rénovation de deux ateliers par an.

Les travaux réalisés par la Ville sur le site de l'école Duperré ont représenté 1.731.787 € pour les 5 dernières années. Ils sont détaillés dans le tableau qui suit :

²² Dans sa réponse au rapport provisoire, le DASSCO fait observer que « le rapport indique que les gestionnaires de l'école regrettent de ne pas disposer d'une équipe d'ouvriers pour le petit entretien » (p. 28), l'école ne disposant que de 2 agents dont un contrat aidé (p. 25).

Il s'agit d'un choix, accepté par la DASSCO, de l'école, celle-ci ayant demandé la transformation de 2 emplois d'adjoint technique en 2 emplois d'agents de logistique générale, compte tenu de nombreuses manutentions à faire ou du recours possible à l'étalement de la SLA et à des entreprises extérieures pour la réalisation de travaux de petit entretien ».

Tableau n° 6 : Travaux courants sur le site de l'école Duperré 2005/2010
par année de réalisation

2005	
Remplacement partiel du collecteur en sous-sol	2 621 €
réfection des peintures suite restructuration (annexe DUSSOUBS)	24 000 €
TOTAL	26 621 €
2006	
Divers travaux d'entretien et de sécurité	14 143 €
mise en conformité de la cuisine + réfectoire	1 075 000 €
TOTAL	1 089 143 €
2007	
modernisation de la terrasse	21 405 €
mise aux normes de l'armoire électrique atelier céramique	17 170 €
Divers travaux d'entretien et de sécurité	14 206 €
subv. pour modernisation sol et électricité pour création tissuthèque	25 411 €
TOTAL	78 192 €
2008	
provision pour traitement des fuites et infiltrations	35 000 €
modernisation des portes d'entrée de l'établissement	6 855 €
diagnostic plomb avant travaux dans logement du proviseur	1 071 €
subvention atelier de tissage	14 000 €
TOTAL	56 926 €
2009	
provision pour divers travaux d'entretien	50 000 €
mise aux normes des installations électriques - études	7 700 €
subvention pour création de la tissuthèque	25 400 €
mise aux normes de l'éclairage du CDI	23 750 €
modernisation de la cloison mobile salles 109/110	42 300 €
mise aux normes électriques de l'atelier de sérigraphie	21 300 €
Divers travaux d'entretien et de sécurité	12 260 €
TOTAL	182 710 €
2010	
mise aux normes des installations électriques	223 000 €
modernisation local OP + sanitaire ss-sol	20 000 €
Divers travaux d'entretien et de sécurité	17 127 €
mise aux normes des BAES	38 068 €
TOTAL	298 195 €
TOTAL DES TRAVAUX REALISES 2005 / 2010	1 731 787 €

(source Direction des affaires scolaires)

Pour l'année 2011, la DASCO a projeté divers travaux qui sont détaillés dans le tableau suivant :

Tableau n° 7 : Programmation 2011 des travaux sur le site de l'école Duperré

Programmation 2011 :	
mise en conformité électrique des ateliers et classes Tr.1/2	100 000 €
mise aux normes et rénovation du logement de fonction du proviseur (électricité, peintures plomb)	60 000 €
peinture du hall d'entrée et du RDC + traitement des sols (vitrification)	10 000 €
TOTAL	170 000 €

(source Direction des affaires scolaires)

La Ville réalise ainsi des investissements qui vont au delà des travaux mis à la charge du propriétaire : ainsi, la rénovation de l'atelier de tissage ou de la tissuthèque constituent des aménagements qui ne relèvent pas du propriétaire. Il en est de même des travaux de peinture, qui sont d'ailleurs parfois financés directement par l'école sur ses crédits de fonctionnement. Une clarification de la répartition de la prise en charge des travaux sur le site de l'école s'impose.

La DASCO le reconnaît d'ailleurs, mais elle observe dans sa réponse au rapport provisoire que la collectivité parisienne est non seulement compétente pour les « grosses réparations » mais aussi pour « l'entretien général et technique ».

4.3. Le cadre comptable

4.3.1. Un cadre comptable très normé

La comptabilité des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) a été normée par divers textes qui leur ont imposé un strict cadre financier et comptable²³. En simplifiant à l'extrême, cette comptabilité s'articule autour d'un budget, et d'un compte financier comprenant une section d'investissement et une section de fonctionnement. Cette dernière section comprend deux « services » :

- un « service général » représentant les dépenses destinées à couvrir les dépenses de gestion courante des bâtiments et de l'activité générale de l'établissement ; subdivisé en plusieurs sections (activités éducatives et pédagogiques, viabilisation, entretien...) ;
- et un service « spécial » qui regroupe des activités diverses (hébergement, enseignement technique...). Ces services spéciaux bénéficient de ressources propres (subventions, taxe d'apprentissage...).

La section d'investissement enregistre tous les biens d'une valeur supérieure à 800 € ainsi que certaines opérations de variation de stocks.

²³ Instruction n° 88-323 du 8 septembre 1983 remplacée par la circulaire n° 88-079 du 28 mars 1988 relative à l'organisation économique et financière des EPLE, elle-même complétée par des annexes techniques (circulaire n° 91-132 du 10 juin 1991, circulaire 93-885 du 12 juillet 1993).

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont regroupées dans le compte financier qui retrace ainsi l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année et autorisées dans le cadre du budget.

Le budget constitue à la fois un acte de prévision et d'autorisation. Il est approuvé par l'assemblée délibérante, le conseil d'administration de l'établissement selon la procédure suivante :

- avant le 1er novembre de l'année N-1, la Ville notifie à l'EPLÉ le montant de sa dotation et les orientations mises en œuvre ;
- à la même période, le Rectorat, la Ville et la Préfecture cosignent une circulaire à l'attention des établissements, sur les principes et modalités de présentation de leur budget ;
- le chef d'établissement prépare le projet de budget et le soumet au conseil d'administration de l'EPLÉ pour adoption ;
- le budget doit être voté dans un délai de 30 jours suivant notification de la dotation municipale ;
- dans les 5 jours suivant son adoption par le conseil d'administration, l'EPLÉ doit transmettre le budget à l'autorité académique, à la Ville et à la Préfecture ;
- le budget devient exécutoire dans un délai de 30 jours à compter du dernier accusé de réception par les autorités mentionnées ci-dessus, sauf si le Rectorat ou la Ville fait connaître son désaccord motivé sur le budget, ou si le budget n'est pas adopté par le conseil d'administration de l'EPLÉ. Le budget est alors « réglé conjointement » par l'autorité académique et la Ville dans les 2 mois suivant la réception du budget, puis transmis à la Préfecture ;
- à défaut d'accord entre l'autorité académique et la Ville dans le délai de deux mois à compter de la réception du budget, celui-ci est « réglé » par le représentant de l'Etat après avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Cette comptabilité se caractérise par un formalisme marqué, une complexité extrême et au final par une visibilité très réduite. On ajoutera que le logiciel comptable fourni par l'Education Nationale (GFC), n'est pas interfacé à celui qui sert à la gestion des immobilisations (EGIMMO) : cette situation est regrettable ne serait-ce que parce qu'elle contraint à des saisies multiples ce qui génère des pertes de temps et des risques d'erreurs.

4.3.2. Des comptes qui manquent de lisibilité

Le manque de lisibilité des comptes résulte en particulier du fait que les balances définitives des comptes du grand livre produites par le logiciel en « pièce 2 », qui font partie intégrante des comptes de l'établissement et sont communiquées aux autorités de tutelle, ne permettent aucunement d'appréhender les montants réels des charges (classe 6) et des produits (classe 7).

En effet, ces balances ne retiennent que les montants débiteurs pour les charges et les montants créditeurs pour les produits. Ainsi, les charges ne sont pas minorées des crédits qui sont parfois comptabilisés (avoir reçu, annulation d'une facture comptabilisée deux

fois, par exemple, ou d'une facture ne concernant pas l'entité...) et les produits ne sont pas minorés des débits qui peuvent intervenir (annulation mandat, avoirs émis...). De ce fait, les balances définitives des comptes du grand livre, ne peuvent permettre de procéder à une analyse sérieuse des comptes de charges et de produits.

Dans ces conditions, la seule manière d'appréhender correctement les charges et les produits de l'établissement consiste à se reporter à la « pièce 3 » intitulée « développement des charges » et « développement des produits » et à collationner les montants affectés à chacun des chapitres²⁴, ce qui est naturellement fastidieux et source d'erreurs.

Cette présentation ne permet pas d'avoir une vision claire et synthétique de la situation financière de l'établissement, mais l'agent comptable est contraint par le logiciel fourni.

La séparation des tâches entre l'ordonnateur et le comptable est correctement assurée dans la mesure où l'intendante de l'école n'assure pas la comptabilité de l'établissement : celle-ci est assurée par une agence comptable extérieure à l'école. Jusqu'au 30 octobre 2010 l'agence comptable de l'école Duperré était située au lycée Charlemagne. Elle a été transférée à l'école Boule au 1^{er} novembre 2010.

4.4. Les recettes

Les recettes de fonctionnement de l'école Duperré (environ 700.000 € en 2009) sont principalement constituées de la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris et de la taxe d'apprentissage. D'autres sources de financement plus marginales viennent les compléter.

²⁴ Les différents chapitres sont : A : activité éducatives et pédagogiques, B : Viabilisation, C : Entretien, D : autres charges générales, F : Aides et transferts, J1 : enseignement technique ; J2 : stages en entreprises, J38 : autres projets, N1 : fonds de vie lycéenne, N3 : appartements voyages échanges, R2 : Service annexe hébergement, R4 : Financements européens,

Tableau n° 8 : Recettes de l'école Duperré (période 2007- 2009)

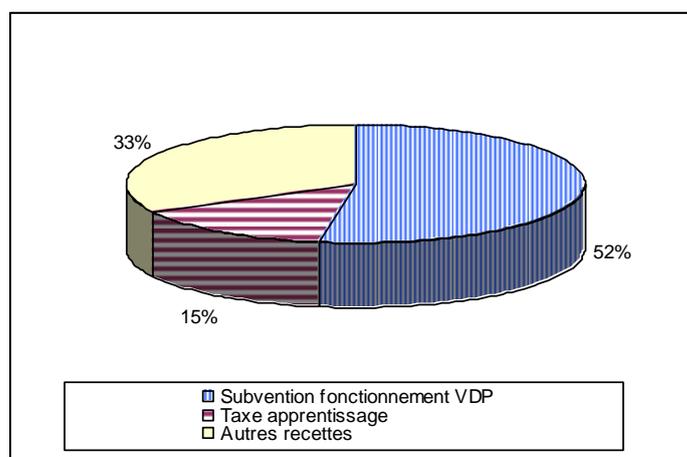
	Intitulé	2007	2008	2009
701	Ventes objets confectionnés	1 181	2 915	1 536
703	Vente de pdts résiduels		897	
70665	Contribution entreprises convention		20 552	19 500
70667	Contribution des participants			360
70668	Autres contributions à la FC			6 073
7067	Contribution familiale aux voyages	1 500	74 924	90 742
7083	Locations diverses			100
70888	Autres produits annexes	21 178	30 403	24 817
74115	Subvention droits auteur	1 536	1 553	1 621
74118	Subventions diverses	30 646	960	
74438	Autre subvention département	25 411	32 087	
7444	Subvention Commune	353 800	413 856	363 700
74451	CNASEA - Rémunération CA et CAE	29 034	14 805	
74461	Subvention Union européenne		43 605	36 536
7448	Autres subventions coll. Publiques			25 849
7468	Autres dons et legs	700		
7481	Produit versement taxe apprent.	73 289	79 234	100 775
7564	Contribution Greta			6 072
7568	Autres transferts	17 000		
7588	Contribution entre services de l'établ.	17 000	26 077	23 653
	TOTAL	572 275	741 868	701 334

(source : compte financier école Duperré (pièce n°2))

Il convient de noter que dans sa réponse au rapport provisoire, le comptable de l'école fait observer que le compte 7588 retrace une contribution interne entre services (on retrouve sa contrepartie en charges au compte 6588) : les recettes réelles de l'école doivent donc être minorées pour chaque établissement des sommes correspondantes.

Le graphique ci-après montre qu'en 2009, la Ville de Paris a assuré à travers ses subventions plus de la moitié (51,9%) du budget de l'école :

Graphique 1 : Répartition des recettes de fonctionnement en 2009



(source : mission IGVP)

En 2009, la part de la Ville représente près de 52 % des recettes de l'école tandis que la taxe d'apprentissage, avec plus de 100.775 € représente 15 % de celles-ci. Les autres recettes (226.860 €) sont notamment constituées de produits liés aux conventions de partenariat, de ventes de produits confectionnés, de la rémunération par la DASCO de l'utilisation des classes et du matériel pour les cours municipaux d'adultes, de subventions européennes ou de l'Education Nationale, ainsi que des contributions des familles aux voyages ou à la cantine.

Dans sa réponse au rapport provisoire, l'école fait observer qu'un certain nombre de recettes (contributions sur conventions, contributions des familles pour les voyages, subventions Erasmus) sont affectées, ce qui constitue un facteur de rigidité (les excédents éventuels des aides Erasmus doivent même être remboursés).

La Ville de Paris verse chaque année une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement.

4.4.1. La subvention d'équipement et son évolution

La Ville de Paris finance chaque année des acquisitions de matériels par le versement d'une subvention d'équipement. Cette subvention qui a connu des évolutions très erratiques a été fortement réduite en 2009, contraignant l'école Duperré à puiser dans le reliquat de sa subvention d'investissement pour couvrir les besoins d'équipement (cf. infra dans le paragraphe consacré aux réserves de l'école).

Tableau n° 9 : Dotations municipales d'investissement pour l'équipement mobilier de l'école Duperré (en €)

	2007	2008	2009	2010
Dotation initiale	220 000	45 000	-	250 000
Dotation complémentaire	180 589	200 000	4 000	150 000
Dotation Bureau des travaux		14 087	25 411	
Total	400 589	259 087	29 411	400 000

(source DASCO)

4.4.2. La dotation de fonctionnement

La dotation de fonctionnement de l'école Duperré avait progressé sensiblement de 2006 à 2010, passant de 326.050 € à 385.400 € soit une hausse de plus de 18,2 % sur la période. Cette dotation a pour objet de faire face aux dépenses de fonctionnement courantes de l'école, mais ne couvre en aucun cas, il faut le rappeler, la rémunération des personnels enseignants et assimilés (pris en charge par l'Education Nationale) ou des personnels d'entretien (pris en charge directement par la Ville).

Le montant prévisionnel de la subvention de fonctionnement a été légèrement réduit en 2011 (- 6,7 %) pour tenir compte des disponibilités financières, assez confortables, de l'école.

La DASCO a fait observer dans sa réponse au rapport provisoire que « l'évolution de la dotation de fonctionnement a été de 18,2 % entre 2006 et 2010, l'augmentation de 59 350 € entre ces deux années est en partie due à l'intégration, depuis 2008, des dépenses de téléphonie et de maintenance, jusqu'alors supportées par la DSTI et désormais payées par l'école suite à la passation d'un marché public. Si on isole cette

dépense (25 000 €) l'augmentation de la dotation est de 10,5 % entre 2006 et 2010. Si on prend en compte l'année 2011, la dotation n'a progressé que de 2,7 % depuis 2006 ».

Tableau n° 10 : Dotations municipales de fonctionnement de l'école Duperré (en €)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dotation initiale	308 050	328 800	328 800	363 700	385 400	359 700
Dotation complémentaire	18 000	25 000	44 056			
Total	326 050	353 800	372 856	363 700	385 400	359 700

(source DASCO)

4.4.3. La taxe et la contribution au développement de l'apprentissage

La taxe et la contribution au développement de l'apprentissage sont dues par la majorité des employeurs que sont les entrepreneurs individuels et les sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale ou assimilée et plus généralement par toutes les sociétés, associations et organismes soumis à l'impôt sur les sociétés.

La base de calcul de la taxe et de la contribution est identique à celle qui est retenue pour le calcul des cotisations de sécurité sociale : c'est le montant total des rémunérations imposables et des avantages en nature effectivement versés durant l'année civile à l'ensemble du personnel.

Le taux de la taxe d'apprentissage applicable aux rémunérations versées dans l'établissement s'élève à 0,50 %.

La taxe est réglée auprès d'un organisme collecteur, qui la reverse à l'Ecole Duperré, après avoir prélevé des frais de gestion : de ce fait, l'établissement n'est pas astreint à délivrer le reçu prévu par la réglementation car celui-ci est directement établi par l'organisme collecteur. Cependant, lorsque la participation des entreprises se fait en nature, ce qui arrive quelquefois, l'école émet les reçus afférents.

Le montant de la taxe d'apprentissage a connu une évolution très erratique au cours des dernières années.

Tableau n° 11 : Taxe d'apprentissage perçue par l'école Duperré (en €)

	2007	2008	2009
taxe d'apprentissage	73 289	79 234	100 775

(source : compte financier)

Cette contribution assure un apport significatif au fonctionnement de l'école : en 2009, elle représentait près de 15% des recettes de l'établissement.

La recherche de financement pour la taxe d'apprentissage apparaît quelque peu éclatée au sein de l'établissement :

- le chef de travaux adresse en février de chaque année à une liste de contacts une lettre type signée par le proviseur de l'établissement. Les destinataires sont des fournisseurs, des partenaires avec lesquels l'école a signé des conventions de partenariat et les organismes collecteurs de cette taxe. Les parents ne sont plus sollicités, car les retombées ont été jugées très décevantes ;
- ce courrier type est envoyé à tous les contacts, qu'ils aient ou non contribué l'année passée au financement de l'école. Or il est bien évident que des courriers différenciés pourraient être adressés aux personnes ayant déjà donné et à celles qui n'ayant jamais

donné connaissent sans doute peu ou mal la procédure qu'il conviendrait alors de leur présenter ;

- l'intendante de l'école adresse aux entreprises ayant contribué au versement de la taxe une lettre de remerciements signée par le proviseur de l'établissement ;
- aucun logiciel dédié, à la différence de ce qui a pu être observé à l'école Boule, n'a été acquis par l'école de manière à gérer une base de données des entreprises, établir des lettres types, délivrer les reçus (prestations en nature), éditer les listings devant être envoyés chaque année à la Préfecture ; la gestion de cette activité est assurée par le chef de travaux à travers une base de données « Microsoft access » ;

En dépit de ces éléments, une hausse sensible de la taxe collectée en 2009 a pu être observée. Néanmoins, il apparaît d'ores et déjà que ces recettes devraient fortement diminuer en 2010 pour retomber à 77.031 €.

4.4.3.1. Les partenariats

L'école Duperré a noué quelques partenariats évoqués plus haut (cf. 2.3.2.). Ils ont rapporté à l'école 20.552 € en 2008 et 19.500 € en 2009.

Bien souvent ces conventions prévoient l'indemnisation des étudiants ayant travaillé sur le projet sous forme de dotation en espèces ou en nature. Dans le cas de versement en espèces, l'école n'intervient pas et ce versement est directement versé aux étudiants par l'entreprise ou l'organisme contractant.

Ces conventions de partenariat participent aux ressources de l'école au chapitre J1 (enseignement technique). Les recettes qu'elles génèrent sont intégralement compensées en charge par les dépenses occasionnées par la conduite du projet, et si ce n'est pas le cas, les sommes non utilisées sont utilisées sur le chapitre pédagogique (J1).

A la lecture de ces conventions, il apparaît que les droits de propriété intellectuelle attachés à ces réalisations sont parfois ignorés des conventions (Marie Claire Idées), et lorsqu'ils sont abordés, des divergences notables apparaissent d'une convention à l'autre ; un travail d'analyse devrait être mené sur ce point, au besoin en s'appuyant sur la Direction des affaires juridiques de la Ville de Paris.

4.4.3.2. L'absence de produits financiers

Les placements financiers sont théoriquement réalisés à l'initiative de l'agent comptable lorsque les disponibilités de l'établissement le permettent. Les rapporteurs ont été surpris de ne pas constater de produits financiers dans les comptes de l'école, alors que les sommes disponibles sur le compte du Trésor sont conséquentes. Ainsi, au 31/12/2010, le solde du compte au Trésor s'élevait à 380.000 € : une telle somme placée à 1 % rapporterait près de 4.000 € par an.

Les rapporteurs recommandent le placement des liquidités de l'école Duperré afin de générer des produits supplémentaires.

4.5. Les dépenses

La Ville de Paris, propriétaire des locaux, assure l'entretien des bâtiments et supporte à ce titre des dépenses lourdes qui ne figurent pas dans la comptabilité de l'établissement. Le

budget de l'établissement ne sert en réalité qu'au financement des dépenses courantes (fluides, matériels...) permettant à l'école de fonctionner.

Les dépenses sont systématiquement visées par le proviseur de l'établissement après que l'intendante ait attesté du service fait.

4.5.1. Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des principaux postes de dépenses au cours des 3 dernières années est retracée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 12 : Charges d'exploitation 2007-2009 (en €)

	Intitulé	2007	2008	2009
6061	Electricité	22 975	23 786	25 210
60612	Gaz	22 755	22 264	31 261
60617	Eau	9 510	8 196	11 871
6063	Fourniture petit matériel	4 099	6 884	6 584
6064	Fournitures administratives	19 511	18 103	22 859
6065	Linge, vêtements, prod. Nett.	9 108	7 026	9 493
6066	Infirmierie	531	379	587
6067	Fournitures et mat. enseignement	79 121	124 168	127 877
6068	Autres fournitures (mobil., outil.)	40 356	52 294	38 794
613	Locations	745	5 987	12 369
615	Entretien réparation	89 753	98 973	119 218
616	Primes assurance	1 610	1 610	1 613
618	Documentation	10 838	10 951	17 977
622	Honoraires	713	3 000	
6238	Publications			11 960
6245	Voyages et études	17 251	96 288	142 209
6248	Transports divers	3 893	200	1 628
6257	Réceptions	9 648	9 095	12 666
6264	Téléphone	213	26 888	19 955
6265	Affranchissements	6 906	8 512	7 740
62855	Hébergement		960	
635	Impôts et taxes	6 329	6 329	6 329
6516	Droits d'auteur et reproduction	1 536	1 553	1 620
6563	Contribution de formation continue		1 555	1 679
6566	Contribution grp. services	14		40
6568	Autres transferts	29 034	14 764	
6573	Autres bourses	26 560	42 569	25 849
6588	Contribution entre services	17 000	26 078	23 481
6688	Diverses autres charges fin.	2 462	1 261	1 217
67188	Diverses autres charges op. gestion			353
	TOTAL	432 471	619 673	682 439

(source : compte financier école Duperré - pièce n° 2)

Les fluides représentaient 10 % des charges de fonctionnement en 2009. On notera que le compte 615 « entretien réparation » enregistre uniquement les opérations de maintenance prises en charge par l'école sur son propre budget, et ne concerne pas les travaux réalisés par la Ville par l'intermédiaire de la direction du patrimoine et de l'architecture (DPA).

Le compte 613 « locations » recouvre des dépenses de location de véhicules ou de mobiliers liés aux événements auxquels l'école participe (exposition...).

L'école Duperré dispose pour son fonctionnement de stocks de consommables. Les fournitures acquises pour les besoins des enseignements (bois, perles, papier, tissus...) ne sont pas gérées comptablement. Ces stocks ne font l'objet d'aucune évaluation en fin d'année et les comptes financiers n'enregistrent aucune variation de stocks (normalement détaillées dans la pièce 12 des comptes). De ce fait, l'école Duperré passe en charges l'ensemble de ses achats de fournitures, sans que les comptes de variation de stocks ne viennent impacter les consommations réelles de chaque exercice comptable.

Ce point avait d'ailleurs été évoqué à l'occasion du rapport d'audit de l'agence comptable du Lycée Charlemagne réalisé en 2009 par la direction générale des finances publiques, lequel préconisait que soit immédiatement mis en œuvre un « *suivi des stocks de matières d'œuvre (inventaire à actualiser, étiquetage à mettre en place ou à normaliser, homogénéiser des pratiques d'enregistrement des stocks en comptabilité)* ».

Les rapporteurs recommandent qu'un suivi des stocks approprié soit mis rapidement en place pour les fournitures achetées par l'école.

Il faut enfin signaler que la forte hausse des dépenses du compte 6245 - Voyages et études - qui correspond aux voyages des élèves trouve sa contrepartie dans une augmentation importante des recettes (participation des familles).

4.5.2. Les dépenses d'investissement de l'école Duperré

Les immobilisations ne font pas l'objet d'un suivi adéquat, alors que l'école dispose de matériels de valeur (matériels informatiques, machines à coudre, métiers à échantillonner, machines à tisser, appareils photographiques, vidéo projecteurs...).

Depuis son accession au statut d'EPL, l'école Duperré a procédé à des achats d'immobilisations conséquents qui ont totalisé plus de 740.000 €. L'école Duperré finance sur sa dotation d'équipement l'acquisition de matériels pour s'adapter aux évolutions technologiques ou remplacer les matériels défectueux ou obsolètes.

A fin 2009, la valeur résiduelle de ces immobilisations représentait 586.000 € compte tenu des amortissements pratiqués.

Parmi les montants les plus significatifs des investissements réalisés sur son budget par l'école, on peut relever :

- en 2007, des travaux pour la tissuthèque (69.917 € HT), des achats de logiciels (61.128 € HT), des ordinateurs iMac 31 pour 44.956 € HT ;
- en 2008, du mobilier pour l'atelier maille (39.900 € HT), des ordinateurs et des logiciels (26.504 € HT), une piqueuse (1.960 € HT), une surjeteuse (1.975 € HT) et un lot de bustes (7.504 € HT) ;
- en 2009, des machines à tricoter (9.972 € HT), des travaux et du matériel dans l'atelier de sérigraphie (75.158 € HT), un four pour l'atelier de céramique (65.780 € HT), du matériel informatique (logiciels, ordinateurs) pour 93.798 € HT ;

- en 2010, une machine découpe laser (69.234 € HT), un métier à échantillonner (16.180 € HT), 53 ordinateurs (69.790 € HT), des logiciels (21.790 € HT), des travaux de peinture (19.136 € HT).

La variété de ces équipements rend compte du degré de technicité de certains matériels, ainsi que du haut degré d'informatisation de l'école.

Le suivi des immobilisations est clairement perfectible. Ainsi,

- l'école ne dispose d'aucun inventaire précis et complet de ses équipements. Plusieurs sources permettent d'appréhender la consistance des immobilisations : les fiches d'inventaires tenues par l'intendante sur EGIMMO, des classeurs Excel tenus par le chef de travaux mais ces derniers sont parcellaires et incomplets. Enfin, le chef de travaux regroupe dans un classeur les notices et les bons de garantie ;
- les rapporteurs ont relevé **qu'un nombre assez impressionnant d'appareils photo et de caméscopes** avait été acquis par l'école au fil des ans. Ils ont tenté de localiser et d'identifier ces appareils à partir des données parcellaires produites par l'école afin de recouper les données disponibles avec le matériel photographique (appareils photos, caméscopes et vidéo projecteurs) présent dans l'établissement et son annexe. Ce travail conduit avec le chef de travaux a été l'occasion pour les professeurs de vider leurs placards et de retourner à la réserve avant une prochaine mise à la benne de 19 appareils photos et 3 caméscopes jugés soit hors d'état, soit aux spécifications dépassées (des appareils photo de 3 millions de pixel). Ce travail a permis de détecter plusieurs anomalies :
 - s'agissant des appareils photographiques, sur un total théorique de 66 appareils, 59 ont pu être retrouvés (dont 15 étaient hors service), deux avaient été « mis à la benne en 2010 ». Par ailleurs, certains appareils pour lesquels l'école ne disposait pas de trace d'achat ont été retrouvés (deux appareils Lubitel très anciens, un Pentax Asahi, un Canon D50 récent, un Nikon Coolpix 8700, un Nikon Coolpix 5700, 5 Polaroid dont un jetable) ;
 - les caméras au nombre de 2 ayant été mises en benne en 2010, il restait un stock théorique de 15 caméscopes. Les rapporteurs en ont retrouvé 18 après qu'un élève ait restitué un emprunt non signalé. 2 appareils n'ont pas été retrouvés mais 5 appareils inconnus des services ont fait leur apparition ;
 - s'agissant enfin des vidéos projecteurs, les rapporteurs en ont dénombré 31. Pour 5 d'entre eux, l'école ne disposait pas de trace d'achat ou d'inscription en comptabilité, et un appareil était clairement étiqueté comme ayant été acquis par l'association qui gérait auparavant les cours municipaux d'adultes (ACMA) ;
 - demeurent encore dans certaines salles des appareils photo et des caméscopes qui n'ont clairement pas été utilisés depuis bien longtemps. Le travail de recensement devra être poursuivi afin d'éliminer ou de faire réparer les appareils hors d'état.
- les descriptifs des matériels sont parfois très vagues et des erreurs d'imputation ont été relevées : la fiche d'inventaire EGIMMO Ci 00007V imputée au compte 2183 « matériel de bureau », concerne des « *appareils photo (Nikon, Kodak ou Sony)* ». La facture d'un montant total de 12.822 € TTC concerne principalement 3 appareils photo Nikon, 4 objectifs Nikon et 3 caméscopes Sony ;

- les matériels sont rarement pourvus d'étiquettes d'identification, alors que le logiciel EGIMMO génère des numéros d'identification. L'école a fait l'acquisition récente d'étiquettes indécollables, mais dans les faits celles-ci sont souvent arrachées et rarement présentes : le test fait par les rapporteurs sur le matériel informatique de l'intendante (tour et écran) ne s'est pas révélé probant dans la mesure où les numéros d'inventaires qui figuraient sur ces deux équipements distincts et de marques différentes étaient identiques et désignaient de surcroît un matériel d'une autre marque. Le document élaboré par l'intendant n'indique pas la destination physique de ces immobilisations (atelier, administration, annexe...) ;
- certains matériels (appareils photo ou caméscopes) non présents dans les salles avaient été empruntés par des élèves à leur domicile, sans que les registres de sortie prévus à cet effet n'aient été renseignés ;
- les sorties d'inventaires qui interviennent lorsque les équipements sont mis au rebut ne sont que très exceptionnellement autorisées préalablement par le conseil d'administration de l'établissement. La seule autorisation du CA a concerné en 2010 la mise au rebut d'une imprimante laser et de deux copieurs, alors que les sorties d'inventaires ont concerné en 2009, 3 écrans, 18 imprimantes 3 scanners, 2 unités centrales et 3 ordinateurs et en 2010, 9 unités centrales, un scanner, 6 écrans, 2 caméras et 4 appareils photographiques. Or « *la décision de mise au rebut doit être prise par le conseil d'administration de l'établissement, sous réserve de l'accord de principe de la collectivité de rattachement. La délibération du CA prononçant la mise au rebut est jointe à la DBM qui propose les écritures afférentes* »²⁵ ;
- certains équipements ont été acquis par l'ancienne association ACMA (association des cours municipaux d'adultes) et portent des références propres à cette association. Ces équipements (vidéo projecteurs, matériels de bureau...) ne sont pas inventoriés ;
- aucun contrôle physique de la présence des immobilisations n'est réalisé de manière périodique ;
- il serait enfin sans doute opportun de prévoir une mutualisation des moyens afin que des matériels photographiques ou informatiques souvent onéreux soient mieux partagés.

Il apparaît ainsi que la gestion des immobilisations est déficiente : cette situation est sans doute imputable pour partie à une répartition des tâches mal définie entre l'intendante et le chef de travaux. Ainsi, si ce dernier est principalement en charge de l'achat des équipements pédagogiques et de leur installation dans les locaux, les étiquettes d'identification, lorsqu'elles sont imprimées, sont apposées par les services de l'intendance qui à l'évidence connaissent moins bien les matériels en raison de leur technicité.

Sont également présents dans l'école un distributeur de boissons (dans le bâtiment principal) et un distributeur de boissons chaudes (dans l'annexe de la rue Dussoubs) qui suscitent des interrogations. Ces distributeurs qui sont alimentés en courant électrique par l'école ont semble-t-il été installés par le bureau des élèves. Le président du bureau des élèves, élu en 2010, a hérité de ces matériels et des contrats auraient été signés avec le

²⁵ : La gestion financière des établissements scolaires locaux du second degré 2010-2011 - Jean Gavard - éditions Berger Levrault, page 340 et 341.

prestataire : en vertu de ces contrats, qu'il n'a pas retrouvés, le bureau des élèves est censé récupérer des royalties calculées sur un pourcentage des recettes, mais l'actuel président a assuré aux rapporteurs que le bureau des élèves ne percevait aucune redevance à ce titre.

Compte tenu de l'ancienneté de ce cadre contractuel, de l'impossibilité de savoir si le conseil d'administration a en son temps autorisé ces installations, et enfin des risques juridiques liés à l'implantation de ces équipements que le bureau des élèves n'assume pas, il serait souhaitable que le bureau des élèves, en la personne de son président, dénonce le contrat et obtienne du conseil d'administration la possibilité d'installer ces distributeurs de boissons dans l'école.

4.6. Des réserves confortables jusqu'en 2009

Au cours des dernières années, l'école Duperré avait constitué des réserves appréciables, provenant essentiellement des excédents réalisés.

Tableau n° 13 : Résultats comptables (en €)

Résultat des différentes sections	2007	2008	2009
Première section (fonctionnement)	123 160	106 207	19 359
Deuxième section (investissement)	-	- 10 533	- 53 421
Total :	123 160	95 674	- 34 062

(source : compte financier)

On observe que sur les trois années 2007, 2008, 2009, la section de fonctionnement a systématiquement généré des excédents. Si le phénomène est moins marqué en 2009 (seulement 19.359 € d'excédent), cette situation reflète une élaboration prudente du budget : ainsi le budget 2009 tablait sur des recettes de taxe d'apprentissage de 70.000 € alors qu'elles se sont élevées à 100.775 €. Il faut cependant reconnaître que le calibrage de ce type de produits est très délicat et les recettes attendues particulièrement aléatoires.

Les excédents réalisés permettent de combler les déficits de la section d'investissement et, pour le solde de faire progresser les réserves de l'école.

A fin 2009, les réserves cumulées de l'école Duperré s'établissaient à 250.895 € :

Tableau n° 14 : Réserves de l'école Duperré (en €)

	2006	2007	2008	2009
Réserves service général	85 099	135 113	181 214	139 139
Réserves des services spéciaux (J1 et R2)	- 18 976	54 169	103 742	111 756
Réserves totales	66 123	189 282	284 956	250 895

(source : compte financier)

Ces réserves ont sensiblement diminué à la fin 2009, suite aux investissements réalisés cette année-là et à la forte baisse, en 2009, de la subvention d'investissement allouée à cet établissement par la Ville de Paris.

Témoigne de cette **santé financière confortable**, la situation du fonds de roulement qui dépasse 250.000 € fin 2009 et qui représente plus de 37% des dépenses de fonctionnement

de la première section. Ce fonds de roulement permettait à fin 2009 de financer plus de 4 mois d'activité, ce qui est très confortable, sachant que la doctrine²⁶ recommande un niveau de 2 mois. Le tableau ci-après retrace l'évolution du fonds de roulement de l'école Duperré. L'école disposait encore fin 2009 d'un niveau de réserve largement suffisant pour fonctionner de manière satisfaisante, malgré la très forte diminution de la subvention d'investissement de la Ville en 2009.

Tableau n° 15 : Fonds de roulement (en €)

	2007	2008	2009
Fonds de roulement	189 283	284 956	250 895
Dépenses de fonctionnement	432 114	617 621	671 975
Ratio FDR/dépenses fonctionnement	43,80%	46,14%	37,34%
nombre de mois de fonctionnement	5,26	5,54	4,48

(source : compte financier)

Il est important de relever qu'à côté de ces réserves clairement identifiées en tant que telles dans les comptes financiers et détaillées en « pièce n° 14 » intitulée « *situation des réserves* », l'école dispose de crédits non utilisés sur la subvention d'investissement versée par la collectivité parisienne. Ces sommes qui sont reportées d'année en année, ne constituent pas des réserves stricto sensu, mais représentent néanmoins des disponibilités qui restent à la disposition de l'établissement pour financer des investissements qui avaient été prévus et qui ont été reportés, ou plus simplement des dépenses d'investissement non prévues et que l'école souhaite réaliser.

Ces sommes figurent dans un compte de tiers (compte n° 44128) intitulé : « *subvention spécifique de la collectivité de rattachement* ».

Le tableau qui suit retrace l'évolution de ce compte 44128 au cours des trois dernières années :

Tableau n° 16 : Evolution des reliquats sur la subvention d'investissement (en €)

	2007	2008	2009
Compte 44128	153 622	244 220	428

(source : compte financier)

A fin 2009, le reliquat sur subvention d'équipement avait été pratiquement totalement soldé, l'école ayant procédé en 2009 à d'importants investissements, alors que dans le même temps la Ville réduisait le montant de sa subvention d'équipement à l'école Duperré.

Les rapporteurs n'ont pu examiner les comptes 2010, pas encore disponibles au moment de leurs travaux. L'agent comptable de l'école ainsi que la DASCO ont toutefois fait savoir dans leurs réponses au rapport provisoire que les réserves avaient nettement diminué en 2010 et au premier semestre 2011 ; elles s'établissaient au 30 juin 2011 à 143.600€, équivalent à 2,6 mois de fonctionnement.

²⁶ La gestion financière des établissements scolaires locaux du second degré 2010-2011 - Jean Gavard - éditions Berger Levrault, page 120.

4.7. Estimation du coût de fonctionnement de l'école Duperré

Le coût de fonctionnement de l'école Duperré s'apprécie en totalisant d'une part, les dépenses supportées par la Ville, liées au fonctionnement de l'école, et d'autre part, celles prises en charges par l'académie de Paris et correspondant aux rémunérations du corps enseignant et de l'équipe administrative. On signalera en outre que ces deux entités supportent chacune des frais de structure (encadrement des équipes, contrôle et suivi du budget, établissement des bulletins de salaire...), qui sont délicats à apprécier et n'ont par conséquent pas été pris en compte.

Ainsi, aux subventions versées par la Ville, il convient évidemment d'ajouter la prise en charge de personnels d'entretien, de gardiennage (personnels techniques, ouvriers et de service, appelés TOS) et de certains personnels administratifs qui sont financés sur les crédits DASCO.

Afin de lisser les éléments qui ont fortement fluctué, les rapporteurs ont pris le parti de retenir une moyenne pour certains éléments :

- moyenne des 6 dernières années du montant des travaux pris en charge par la direction du patrimoine et de l'architecture ;
- moyenne de la subvention d'investissement versée par la Ville au cours des 4 dernières années :

Tableau n° 17 : Contribution annuelle de la Ville de Paris (en €)

	2010	Méthode de chiffrage
Subvention de fonctionnement*	385 400	Montant 2010
Subvention d'investissement	272 272	Moyenne annuelle 2007 à 2010
Travaux courants réalisés par la DPA	238 131	Moyenne annuelle 2005 à 2010
Coût des agents rémunérés par la DASCO	523 290	Estimation 2010
Coût des 2 contrats aidés de la DDEES**	18 000	Estimation 2010
TOTAL	1 447 093	

* : chiffre fourni par la DASCO

** : DDEES : Dir. du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur

(source : tableau réalisé par mission IGVP)

On peut donc estimer que l'école représente une dépense supérieure à 1,4 M€ par an pour la Ville, hors frais de structure liés à l'appui apporté par certaines directions (DASCO, DDEES, DPA) au fonctionnement de cet établissement.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Faire évoluer la situation administrative de la responsable de la tissuthèque, pour qu'elle soit rémunérée à un niveau en rapport avec ses responsabilités.
2. Réaliser un inventaire annuel des fournitures et produits consommables afin notamment de faire apparaître les variations de stocks dans les comptes financiers ; améliorer le suivi physique des immobilisations en procédant à un étiquetage des matériels et en réalisant des inventaires périodiques ; clarifier les rôles respectifs de l'intendance et du chef de travaux dans la gestion des immobilisations ; faire délibérer le conseil d'administration de l'EPLÉ sur les mises au rebut d'immobilisations obsolètes.
3. Mettre en œuvre une mutualisation des moyens entre les différents professeurs (matériels photographiques et informatiques) afin de parvenir à une rationalisation des achats.
4. Définir une répartition claire concernant la prise en charge des travaux entre la Ville et l'établissement.
5. Remédier à l'encombrement des sous-sols.
6. Professionnaliser la recherche d'entreprises susceptibles de contribuer au financement de l'école par le versement de la taxe d'apprentissage.
7. Instituer une séparation des toilettes hommes et femmes.
8. Demander au bureau des élèves de dénoncer les contrats avec la société qui a installé les distributeurs de boissons et solliciter le Conseil d'administration afin d'obtenir de sa part une autorisation formelle.
9. Régler les problèmes de surveillance des locaux de l'annexe de la rue Dussoubs.
10. Procéder pour le compte de l'école Duperré à des placements financiers afin de rémunérer l'argent disponible sur le compte du Trésor.
11. Il serait souhaitable de faire délibérer le conseil d'administration de l'EPLÉ sur une instruction relative aux partenariats qui conduisent à la réalisation de projets ou d'objets avec des entreprises privées ; l'objectif étant de préciser les conditions de reconnaissance des droits de propriété intellectuelle, les droits et obligations des parties (école, élèves, entreprises), les clauses financières ou contreparties proposées à l'école et aux élèves. Compte tenu de la diversité des situations rencontrées, le but n'est pas de préconiser une formule unique, mais une gamme des solutions garantissant les droits de l'Ecole et de ses élèves et évitant tout risque de contentieux ultérieur. L'appui de la Direction des affaires juridiques de la Ville pourrait si nécessaire être recherché.

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

M. [.....]	Proviseur
Mme [.....]	Intendante
M. [.....]	Chef de travaux
Mme [.....]	Agent comptable (lycée Charlemagne)
Mme [.....]	Bibliothécaire
Mme [.....]	Attachée d'intendance (lycée Charlemagne)
M. [.....]	Directeur de l'école Dussoubs (annexe Duperré)
M. [.....]	Professeur, vice président de l'association des anciens de Duperré
Mme [.....]	Professeur, responsable des relations internationales
Mme [.....]	Directrice des affaires scolaires
M. [.....]	Sous-directeur des établissements du second degré (DASCO)
M. [.....]	Directeur du cabinet de M. MISSIKA, Adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités
Mme Lyne COHEN-SOLAL	Adjointe au Maire de Paris, chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art
Mme [.....]	Chargée de mission auprès de l'Adjointe au Maire, chargée du commerce, de l'artisanat, des professions indépendantes et des métiers d'art
M. [.....]	Conseiller auprès du Maire
Mme [.....]	Chargée de mission culture au Cabinet du Maire
Mme [.....]	Secrétaire générale adjointe
M. [.....]	Chargé de mission au Secrétariat général
M. [.....]	Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue - Rectorat de Paris
Mme [.....]	Directrice des Ateliers de Paris, directrice et responsable de la filière « métiers d'art » (DDEES)

PROCEDURE CONTRADICTOIRE

Dans le cadre de la procédure contradictoire en vigueur à l'Inspection Générale, le rapport provisoire d'audit de l'école supérieure des arts appliqués Duperré a été transmis le 10 juin 2011 au Proviseur de l'école et à la Direction des affaires scolaires.

- La réponse au rapport provisoire du Proviseur de l'école Duperré a été adressée par courrier le 21 juin 2011
- La réponse au rapport provisoire de la Direction des affaires scolaires a été adressée par courrier le 12 juillet 2011

Réponse au rapport provisoire du Proviseur de l'école Duperré
en date du 21 juin 2011



PARIS le : 21/06/2011

Le Proviseur

A

Madame la Directrice de l'Inspection Générale

De la Ville de Paris

Madame la Directrice Générale,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire parvenir le rapport provisoire de l'Inspection Générale de la Ville de Paris portant sur l'ESSA Duperré.

Je laisserai le soin à l'agent comptable de répondre sur la partie financière, (voir document joint), et me contenterai pour ma part de faire quelques remarques d'ordre plus général.

S'agissant tout d'abord de la liste des recommandations en page 44 :

- 1/ Le niveau et la nature des dysfonctionnements repérés sont très divers.
- 2/ Il me paraît indispensable de regarder, au plus près, avec les services de la ville, à qui incombe de mettre en œuvre les solutions pour y remédier, dans le respect de l'autonomie de l'EPL. Il est regrettable que la mission n'ait pas distingué, dans son rapport, la part de ce qui revient à l'établissement, de ce qui relève de la collectivité de rattachement.
- 3/ Le point 11, concernant la propriété intellectuelle ne relève pas des prérogatives de la collectivité de rattachement, et la nécessité d'en débattre ou non en conseil d'administration, ressort de l'autonomie de l'EPL. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet d'une étude attentive chaque fois qu'une convention de partenariat est signée.

4/ Le point 4 ne devrait pas soulever d'interrogations. Les décrets d'application des lois de décentralisation répartissent clairement les prérogatives de la collectivité de rattachement et de l'EPL. La collectivité a en charge tous les travaux incombant au propriétaire.

Au paragraphe 4.2.2, il est d'ailleurs précisé que l'Ecole ne fait face qu'aux travaux d'urgence, ce qui est inexact. L'Ecole assume, chaque année, sur ses ressources propres, les indispensables travaux de rénovation d'au moins deux ateliers. Ceux-ci n'ayant fait l'objet d'aucuns travaux de maintenance depuis fort longtemps, les services de la Ville, sollicités, déclarant, par ailleurs, ne pouvoir les prendre en charge.

Je m'interroge, en fin, sur l'image qui peut être donnée de l'Ecole, à la lecture de ce rapport. Un établissement comme l'ESAA Duperré ne saurait se définir uniquement par des chiffres ou des aménagements de locaux. Je ne nie pas la nécessité d'améliorer les procédures de gestion, mais je pense que l'essentiel se situe dans une toute autre dimension.

Je rappelle que l'Ecole jouit d'une certaine notoriété dans le domaine général du design et de la création, notamment dans le design de mode, tant au plan national qu'international. Et que par cette place particulière, elle participe, à son niveau, au rayonnement de Paris, capitale de la création.

Afin de mieux illustrer cet important aspect, le rapport gagnerait certainement à comporter en annexe des exemplaires du livret de présentation et un renvoi au site internet, qui illustrent parfaitement, la qualité créative et artistique de ses formations.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces quelques remarques, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Paris le 22 juin 2011,

L'Agent comptable,

A

Monsieur
Proviseur de l'ESAA DUPERRÉ,

Monsieur le Proviseur,

Vous avez porté à ma connaissance le rapport provisoire d'audit de l'école supérieure d'arts appliqués Duperré. Ce rapport appelle plusieurs remarques de ma part.

Concernant les recettes (chapitre 4.4) il est important de distinguer, parmi celles qui sont décrites sur le tableau n° 8, les recettes qui sont affectées, et que l'école Duperré ne peut utiliser que ce pourquoi elles ont été attribuées par convention ou par notification explicite. Ainsi les recettes de contributions sur conventions (19 500 €) sont constatées à la stricte hauteur des dépenses correspondant aux objectifs définis dans la convention. Les crédits non utilisés restent sur un compte de tiers en classe 4 jusqu'à l'utilisation définitive des fonds mis à disposition et l'extinction de la convention. Il n'y a pas de compte de résultat ni de compte de réserve pour les chapitres budgétaires qui retracent les écritures de ressources affectées.

Il en est de même pour les recettes relatives aux voyages. Les contributions des familles et les apports extérieurs (partenariats éventuels) ainsi que les participations de l'établissement sur son budget de fonctionnement sont strictement égales au montant des dépenses occasionnées par ces voyages. Aucun excédent ne peut être dégagé.

Pour les subventions Erasmus de l'Union Européenne (36 536 €), visant à développer la mobilité des étudiants en Europe, il en est de même, à telle enseigne que les crédits de bourses Erasmus non utilisés sont rendus en fin d'opération à l'Agent comptable de l'Agence Europe Education.

J'attire votre attention sur la contribution entre services de l'établissement (compte 7588). Elle est comptée deux fois sur le tableau n° 8 : en effet, elle se trouve déjà incluse dans le compte 7444 (subvention de fonctionnement de la Ville de Paris). La dotation de fonctionnement est répartie entre le service général et l'enseignement technique. Le conseil d'administration est autorisé lors du vote du budget à prévoir que l'enseignement technique puisse contribuer au fonctionnement général de l'établissement (viabilisation, force motrice). Une charge est alors constatée en dépense au J1 et une recette équivalente au Service Général au compte 7588. On ne peut donc pas considérer les recettes du compte 7588 comme une recette nouvelle pour l'établissement mais un simple reversement du service spécial J1 au service général.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS APPLIQUÉS
Lycée des Métiers d'Art, de l'Architecture Intérieure et du Design
9, rue Pierre BOURDAN 75571 PARIS CEDEX 12

TEL : 0144676967 FAX : 0143422266

SITE INTERNET : <http://www.ecole-boule.org>

Les seules vraies ressources de l'école Duperré sont la dotation de fonctionnement de la Ville de Paris (363 700 €), la taxe d'apprentissage (100 775,35 €) dont l'utilisation est strictement encadrée et contrôlée par les services de l'Etat, les ventes d'objets confectionnés (1 536 €) qui ne sont en fait qu'un remboursement des matières d'œuvres utilisées à leurs réalisations. Les contributions du GRETA sont pour la majeure partie des remboursements de matières d'œuvres utilisées lors des cours pour adultes.

Au chapitre 4.6 il est indiqué que les réserves sont confortables. Je vous rappelle que les réserves de l'école Duperré ont été fortement ponctionnées pour des achats immobilisables lors de l'exercice budgétaire 2010. Au 31/12/2010 elles s'élèvent à :

- service général : 114 947,18 €
- enseignement technique : 65 740,80 €

Elles ne représentent plus que 3,5 mois de fonctionnement. En 2011, un prélèvement de 25000 € a été décidé sur le service général et 12 000 € sur l'enseignement technique.

Le point n° 10 de la liste de recommandations fait état des placements financiers. Un outil adapté va être mis en place au niveau de l'agence comptable dans les semaines à venir en collaboration avec les services de la DGFIP de Paris afin de rémunérer les disponibilités financières de l'école Duperré.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Proviseur, l'expression de ma considération distinguée.

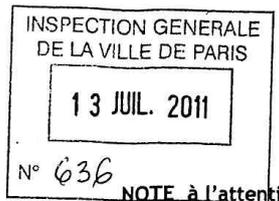
Réponse au rapport provisoire de la Direction des affaires scolaires
en date du 12 juillet 2011

Annex n° 10-9-03



Direction des affaires scolaires
Sous-direction des établissements du second degré

Le Secrétariat du Sous-Directeur



N/Réf : 1219
Paris, le 12 JUL. 2011

NOTE à l'attention de : Madame
Directrice de l'Inspection Générale

Objet : Rapport provisoire sur l'école Duperré.

Par note en date du 10 juin 2011, vous m'avez adressé le rapport provisoire établi par l'Inspection Générale sur l'école Duperré et vous m'avez demandé de vous faire connaître les remarques que ce document appelle de ma part.

La description de la situation de cette école est très détaillée, pointe bien les forces et les faiblesses de cet établissement et trace des pistes d'évolution qui pourront être approfondies.

La répartition de l'école sur 2 sites distincts complique son fonctionnement. L'annexe de la rue Dussoubs pose un problème particulier, en raison de l'imbrication des salles de l'école d'art avec des écoles primaires et un CIO.

En ce qui concerne l'état du bâti, jugé « correct », la DASCO s'emploie à le rénover progressivement, dans le cadre des crédits qui sont mis à sa disposition pour les 3 écoles d'art.

Le montant de ceux-ci varie fortement d'une année à l'autre, ce qui ne facilite pas la programmation des chantiers. Si l'AP correspondante s'est élevée à 500.000€ en 2009, elle est retombée à 53.000€ en 2010, pour remonter à 250.000€ en 2011. La DASCO estime que le besoin ne peut être inférieur à 500.000€ par an.

A noter que le tableau récapitulatif des travaux courants (p.29 du rapport) compte une erreur pour le sous total de l'année 2010, qui s'établit à 298.195€, ce qui porte le total des dépenses effectuées de 2005 à 2010 à un montant de 1 731 787€.

Par ailleurs, le montant des « travaux courants réalisés par la DPA » en 2010 s'élève à 238 631€, au lieu de 248 131€ (p.43).

Comme dans le rapport concernant l'école Boule, les rapporteurs relèvent que la Ville finance des travaux mis à la charge du propriétaire et estime qu'une clarification de la répartition de la prise en charge des travaux s'impose.

Adresse postale : 3, rue de l'Arsenal - 75181 PARIS CEDEX 04
Bureaux : 4 bis bd Diderot 75012 PARIS
Tél. 01 56 95 20 84 - Fax 01 56 95 21 13



Toutes ces observations pourront être complétées lors de l'examen du rapport de synthèse traitant des 3 écoles d'art. Elle ne porte pas sur quelques questions relevant directement de l'école, qui a été invitée à présenter ses propres observations.

Les recommandations (p. 44) rencontrent mon approbation, celle concernant la responsable de la tissuthèque suscitant toutefois un examen particulier au regard des compétences de la Ville, comme indiqué ci-dessus.

**Pour la Directrice des Affaires Scolaires
Absente et par intérim**

**Sous-Directeur de l'Administration Générale
et de la Prévision Scolaire**

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- Annexe I : Liste des écoles partenaires (Erasmus et hors Erasmus)
- Annexe II : Procès-verbaux des visites de sécurité de la Préfecture de Police (21 novembre 2005 et 21 octobre 2008)

Avis : La version publiée de ce rapport ne comprend pas les annexes. Sous réserve des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs, celles-ci sont consultables, sur demande écrite, au service de documentation de l'Inspection générale.